



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**51<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 21 novembre 1997, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko . . . . . (Ukraine)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 38 de l'ordre du jour

### **Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/52/513)**

#### **Projet de résolution (A/52/L.28)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, nous allons aborder un point important relatif aux moyens et mécanismes devant permettre de renforcer l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Il apparaît de plus en plus clairement que les récents changements spectaculaires survenus sur la scène internationale ont donné une puissante impulsion au processus de démocratisation. Depuis la première Conférence internationale des démocraties nouvellement restaurées, tenue à Manille en 1988, nous avons été les témoins de l'émergence d'un grand nombre de pays qui ont concrétisé les aspirations de leurs peuples en se joignant à la famille des États qui se sont engagés sur la voie de la liberté, de la justice et de la démocratie depuis des dizaines d'années, voire des siècles.

La Déclaration et le Plan d'action de Managua, approuvés en 1994 à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, ont souligné qu'il importait que le système des Nations Unies participe activement à ce processus élargi.

Le document final de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, tenue à Bucarest, a réitéré la grande importance que le système des Nations Unies attache à aider les démocraties nouvelles ou rétablies à relever les défis qui les attendent.

Aujourd'hui, conformément à la recommandation du document, nous examinerons de nouvelles idées et suggestions ayant trait au renforcement du rôle du système des Nations Unies pour ce qui est de l'appui à la démocratie et à la bonne gestion des affaires dans ces États ainsi que de l'octroi d'une aide dans l'accomplissement de leurs tâches prioritaires. Je pense que le fait de placer la question du développement des démocraties nouvelles ou rétablies sous l'égide des Nations Unies ne peut que donner plus d'importance et de pertinence au processus en cours de renouveau et de réforme de l'Organisation. Il convient d'attacher une importance particulière aux méthodes de renforcement des mécanismes de suivi de la formation et du développement de ces États afin qu'une aide spéciale puisse être rapidement

disponible et distribuée. Je pense également qu'une plus grande participation des Nations Unies à ce processus continu de démocratisation mondiale profitera grandement à l'Organisation elle-même en cette période de transformations structurelles essentielles visant, entre autres, à une plus grande démocratisation de ses procédures et de ses méthodes de travail.

Je saisis cette occasion pour inviter les délégations à contribuer activement à l'instauration d'une meilleure coopération entre les gouvernements et les Nations Unies afin de promouvoir et de consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Roumanie qui va présenter le projet de résolution A/52/L.28

**M. Gorita** (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : À la veille de l'an 2000, nous avons une occasion sans précédent de vivre dans un monde ouvert — un monde de communication et d'interaction constantes. Ce mouvement permanent ne peut être arrêté. La mondialisation ne peut être réduite à sa seule dimension économique. La mondialisation signifie, avant tout, la consécration des valeurs universelles et des qualités symboliques. Elle signifie une plus grande connaissance et, partant, une meilleure compréhension et une coopération plus efficace.

Aujourd'hui, le monde n'est plus un espace de guerre froide, divisé de façon irréconciliable entre amis et ennemis. Les changements qui interviennent exigent que nous nous engagions dans un nouveau processus de réflexion sur la société mondiale et les relations humaines. La scène politique ne peut plus être conçue comme un espace séparé, régi par des règles comprises uniquement des seuls professionnels et inaccessibles à la majorité. La bonne gestion des affaires publiques devrait être comprise comme la meilleure façon de forger la solidarité — en tant qu'ensemble de pratiques visant à unir toutes les composantes essentielles de la société autour de projets collectifs.

Une véritable démocratie devrait non seulement permettre la participation à la prise de décision mais également mener au développement et à la prospérité pour tous. Le véritable développement ne peut exister dans un vide politique. Il dépend du pouvoir donné aux communautés d'influer sur les décisions et d'articuler des exigences. Le développement sans démocratie se trouve affaibli si seules quelques élites en tirent profit.

C'est pourquoi, l'affirmation selon laquelle la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement est si juste. L'interaction de ces éléments renforce l'impact sur leurs sociétés respectives. Les gouvernements qui encouragent le respect de la démocratie et des droits de l'homme et qui favorisent les initiatives de développement au profit de la société tout entière acquièrent un profil plus élevé sur les plans national et international. Nombre de succès obtenus dans le monde en développement en témoignent.

La communauté internationale a commencé à accorder une plus grande attention au rôle que peuvent jouer les valeurs démocratiques dans le règlement des problèmes nationaux anciens et dans l'amélioration du climat international. Ces débats s'amplifient et prennent des formes diverses. Mon pays a participé à nombre d'entre eux.

Cette année, la Roumanie a eu l'honneur d'accueillir la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement. La Conférence a bénéficié de la participation de quelque 80 pays et de 47 organisations non gouvernementales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe. Le document politique intitulé «Examen de la situation et recommandations», publié sous la cote A/52/334 et adopté par consensus, reconnaît qu'une nouvelle réflexion se fait jour sur les valeurs démocratiques et sur leur potentiel pour que la démocratie oeuvre au service du développement et de la prospérité. Une analyse complète des processus démocratiques qui se sont produits récemment donne un relief particulier à ce document. Les ministres et les représentants des démocraties nouvelles ou rétablies qui se sont réunis à Bucarest ont réaffirmé leur engagement au processus de démocratisation dans leur société.

Ils ont reconnu la relation d'interdépendance et de renforcement mutuel qui existe entre la démocratie, le développement et la bonne gestion des affaires publiques. Ils ont conclu que la démocratisation est un mouvement mondial fondé sur des valeurs partagées, qui embrasse le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest et qui transcende les lignes d'affrontement traditionnelles. Le document de Bucarest a relevé qu'un sentiment quasiment universel existait pour reconnaître qu'un système de gouvernement démocratique constitue le meilleur moyen d'assurer un cadre de libertés permettant d'apporter des solutions durables aux problèmes politiques, économiques et sociaux. Les participants ont reconnu que le véritable défi, aujourd'hui, consiste à renforcer la démocratie au moyen de pratiques gouvernementales efficaces afin de promouvoir un développement durable.

Une partie importante du document de Bucarest contient des recommandations concernant les domaines essentiels liés à la consolidation des sociétés démocratiques. Il s'agit, en premier lieu, de directives à l'adresse des gouvernements, et destinées à renforcer les pratiques et les principes dans les domaines des droits de l'homme, de la réforme judiciaire, de la corruption, du crime organisé, de la décentralisation, de la participation à la vie politique, des élections, de l'égalité entre les sexes, de l'éducation civique, de la responsabilité et de la transparence, des médias, et des réformes de la fonction publique. En second lieu, ces recommandations sont destinées à la société civile et au secteur privé, aux pays donateurs et à la communauté internationale, au système des Nations Unies et aux organisations financières internationales.

Je n'insisterai pas davantage sur ces conclusions, réalistes et pragmatiques. Elles sont à mettre à l'actif des ministres et des autres participants de la Conférence de Bucarest qui ont fait preuve d'une bonne volonté politique exemplaire. Je suis convaincu que le document intitulé tout simplement «Examen de la situation et recommandations» sera un jalon important dans la poursuite des discussions sur la démocratie et son lien avec le développement.

Au nom de mon gouvernement je voudrais ici à nouveau réitérer notre vive reconnaissance à tous les gouvernements et organisations qui ont participé à la Conférence, qui l'ont appuyée et ont contribué de façon concrète et opportune à son succès.

Comme chacun sait, la Conférence de Bucarest fait partie d'un cycle qui a commencé en 1988 à Manille et s'est poursuivi à Managua en 1994. Ce mouvement a donné un élan important au processus de démocratisation mondiale et régionale. Bien que les conférences intergouvernementales sur la démocratie aient commencé tout à fait indépendamment de l'Organisation des Nations Unies, depuis 1994, l'Organisation y a participé de plus en plus activement.

Dans sa résolution 51/31 adoptée par consensus l'année dernière, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, un rapport proposant, entre autres, des moyens novateurs susceptibles d'aider l'Organisation des Nations Unies à répondre efficacement et de façon intégrée aux demandes des États Membres qui sollicitent une aide dans le domaine de la démocratisation.

Outre cette résolution, nous sommes saisis d'un excellent rapport du Secrétaire général, qui, figurant dans le document A/52/513, est essentiellement axé sur les grandes

orientations et les principes ainsi que les événements récents qui dessinent le nouveau cadre de l'action intergouvernementale en matière d'appui aux démocraties nouvelles et rétablies.

Je tiens à exprimer la satisfaction du Gouvernement roumain à l'égard des observations et recommandations contenues dans ce rapport du Secrétaire général.

Premièrement, la valeur de l'assistance électorale fournie ou coordonnée par l'Organisation des Nations Unies ne fait pas l'ombre d'un doute. Il conviendrait d'examiner plus avant le potentiel de l'Organisation à cet égard, dans le contexte du nouvel environnement mondial sans lequel les efforts de démocratisation sont plus soutenus.

Deuxièmement, nous devrions une fois de plus souligner le rôle important de la société civile dans les processus de démocratisation. Comme le rapport l'indique, la proposition faite par la troisième Conférence internationale d'inviter l'Organisation des Nations Unies à organiser un forum plus important permettant aux représentants des organisations non gouvernementales de débattre de la démocratisation et du rôle de la société civile en vue de donner suite aux résultats de la Conférence de Bucarest est en rapport avec une recommandation figurant dans le programme de réformes à l'examen à la présente session de l'Assemblée générale, et qui vise la tenue d'une «Assemblée des peuples» au début du nouveau millénaire. Nous encourageons le Secrétaire général à examiner plus avant ces idées.

Troisièmement, nous souscrivons pleinement à l'idée selon laquelle les efforts menés par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix et le développement, de la démocratisation et de la saine gestion des affaires publiques sont distincts tout en se renforçant mutuellement. Cela souligne combien il importe que le système des Nations Unies dans son ensemble améliore sa capacité de coopérer et de coordonner ses mesures. Comme le Secrétaire général, nous espérons qu'il sera possible d'intégrer des travaux plus efficaces de l'Organisation sur la démocratisation et la bonne gestion des affaires publiques dans le processus de réforme.

Quatrièmement, nous nous félicitons de la conclusion importante du Secrétaire général selon laquelle en tant que concept universel, la démocratie est plus essentielle aux activités de l'Organisation qu'elle ne l'a jamais été. L'Organisation des Nations Unies doit oeuvrer en ayant une plus grande unité de vues et une plus grande cohérence. Nous sommes heureux de constater que le système des Nations Unies est prêt à participer au mécanisme de suivi de la

Troisième Conférence internationale. Une Organisation réformée, orientée vers le XXIe siècle devrait encourager la démocratisation à mesure qu'elle poursuivra son oeuvre en faveur de la paix, de la sécurité et du développement.

D'une manière plus générale, je me félicite du rapport du Secrétaire général sur le point 38 de l'ordre du jour quant à son articulation et à son fond. La concision, la vision, et la modernité qui sont les traits marquants du rapport sont de bon augure pour le profil de l'Organisation au prochain millénaire.

La Roumanie en sa qualité de Président actuel de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies sur la démocratie et le développement a le grand privilège de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution relatif au point 38 intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies» (A/52/L.28 et Add.1).

J'ai l'honneur de présenter ce texte au nom des auteurs suivants : Albanie, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, République tchèque, Danemark, Équateur, El Salvador, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Mali, Malte, Iles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Namibie, Pays-Bas, Nicaragua, Niger, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Fédération de Russie, Saint-Marin, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Zambie, et mon propre pays, la Roumanie.

Dans son préambule, le projet de résolution réitère l'ensemble des principes entérinés par l'Assemblée générale à ses précédentes sessions. L'Assemblée prend note de divers événements qui ont eu lieu cette année sur le sujet que nous examinons aujourd'hui. Le projet de résolution prend également note de nouveaux documents importants adoptés en diverses instances internationales, tels que le document intitulé «Examen de la situation et recommandations» adopté par la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le

développement et la Déclaration universelle sur la démocratie adoptée par le Conseil interparlementaire.

Au titre du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale accueille avec satisfaction le rapport soumis par le Secrétaire général à sa cinquante-deuxième session, et se félicite des observations et recommandations contenues dans le rapport.

Elle accueille avec satisfaction la décision de la troisième Conférence internationale de tenir la prochaine Conférence dans un pays africain ainsi que l'offre du Gouvernement béninois d'accueillir la Conférence.

L'Assemblée générale félicite le Secrétaire général, et par son intermédiaire, le système des Nations Unies, des activités qui sont entreprises à la demande des gouvernements pour appuyer leurs efforts de consolidation de la démocratie.

Elle considère que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer en fournissant un appui aux efforts déployés par les gouvernements afin de mener à bien la démocratisation dans le cadre de leurs efforts de développement.

L'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à continuer de faire en sorte que l'Organisation soit mieux à même de répondre efficacement aux demandes des États Membres en appuyant leurs efforts pour atteindre les buts de la bonne conduite des affaires publiques et de la démocratisation. Les États Membres sont en outre encouragés à servir la cause de la démocratisation.

Le Secrétaire général, les États Membres, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invités à collaborer au suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

Enfin, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa cinquante-troisième session, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Le projet de résolution dont nous sommes saisis représente une réaction raisonnable de l'Assemblée générale à l'un des changements les plus prometteurs et les plus

importants qui distinguent aujourd'hui la société mondiale. Les 80 auteurs, notamment ma propre délégation, espèrent que ce projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix comme cela est le cas depuis la première présentation de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

**Mme Lucas** (Luxembourg): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie — se rallient à la présente déclaration. Le pays associé Chypre, ainsi que la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange participant à l'Espace économique européen, s'associent également à cette déclaration.

Le respect de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituent les trois piliers sur lesquels se fondent nos sociétés modernes. Nous nous félicitons qu'au cours de la présente décennie, un grand nombre de régimes basés sur le racisme, la dictature et l'oppression aient désormais été remplacés par des gouvernements qui déclarent vouloir respecter la volonté de leurs populations. Le processus de démocratisation qui s'est enclenché devra continuer jusqu'au jour où tous les États Membres de cette organisation seront gouvernés selon les principes de la démocratie.

Les systèmes démocratiques peuvent revêtir des formes multiples qui découlent des conditions spécifiques de leur structure sociétariaire. Cependant, qu'ils soient fédéraux ou unitaires, présidentiels ou parlementaires, ils reposent tous sur un ensemble de valeurs communes essentielles, et notamment sur la libre expression des gouvernés, par la tenue d'élections libres et transparentes et le développement actif et le renforcement de la société civile. La société civile doit assurer le changement permanent et l'évolution des valeurs de manière pacifique.

La démocratie est également synonyme de pluralisme, qui nourrit l'interaction dynamique des acteurs de la nation sur la base du respect mutuel. Les populations doivent jouir de la liberté d'association et avoir la possibilité de former des partis politiques et ainsi de participer activement à la vie politique de leur pays.

Un autre facteur clef d'un système démocratique est la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le plein respect des droits de l'homme et la protection des droits des minorités ethniques, religieuses ou politiques sont une partie inhérente d'un système démocratique, de même

que la liberté d'opinion et de presse. En démocratie, la réalité de la vie politique doit se traduire à travers un processus d'échange dynamique entre la population et ses représentants. Le rôle des organisations non gouvernementales est particulièrement important à cet égard.

L'Union européenne se félicite du fait que le rapport du Secrétaire général (A/52/513) nous fournit une analyse extensive des différentes formes d'appui que la communauté internationale apporte aux démocraties nouvelles ou rétablies ainsi qu'un examen détaillé des activités entreprises par les Nations Unies pour promouvoir et consolider le processus de démocratisation. Le rapport souligne que ces activités ne peuvent être mises en oeuvre de façon séparée, mais qu'elles doivent plutôt compléter les efforts importants déployés par les Nations Unies en faveur du développement humain, grâce notamment à la création de systèmes gouvernementaux efficaces, responsables et transparents. De même, ces activités doivent être intégrées aux actions que mènent sur le terrain les Nations Unies en matière de rétablissement et de maintien de la paix.

L'Union européenne appuie et souligne l'importance des efforts des Nations Unies, notamment de l'unité d'assistance électorale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale en vue de promouvoir la démocratisation. À cet égard, elle tient particulièrement à rendre hommage aux efforts du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en faveur du processus de démocratisation.

Au cours de l'année dernière, nous avons assisté à la tenue de deux conférences internationales concernant la démocratisation et la gestion des affaires politiques. La troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement qui s'est tenue à Bucarest du 2 au 4 septembre 1997, ainsi que la Conférence du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'égalité représentent l'annonce d'une nouvelle réflexion sur la coopération internationale dans le domaine de la démocratisation.

L'Union européenne considère que le Forum de la société civile, organisé lors de la Conférence de Bucarest, représente un pas important vers l'intégration des citoyens mêmes et de leurs organisations dans le processus de la démocratisation. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'organisation, par des représentants de la société civile, de séminaires régionaux, en mai 1997, respectivement à Imatra, en Finlande, et à Svetogorsk, en Russie, et nous tenons à encourager de telles initiatives régionales.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a noté dans son rapport, l'une des questions majeures soulevées lors de la Conférence de Bucarest, à laquelle ont participé 80 délégations, porte sur les méthodes de suivi des progrès de la démocratisation. L'Union européenne suit avec intérêt la proposition d'établir un mécanisme spécifique permettant de resserrer le lien de coopération avec le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. L'Union européenne se félicite également de la décision prise lors de la troisième Conférence internationale d'organiser la prochaine conférence dans un pays africain.

Quant à la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques qui s'est tenue à New York du 28 au 30 juillet 1997, l'Union européenne se félicite qu'elle ait permis, pour la première fois, de réunir des représentants gouvernementaux et de la société civile dans la salle de l'Assemblée générale. L'Union européenne souscrit aux conclusions de la Conférence que la bonne gestion des affaires publiques est synonyme de gestion efficace, participative, transparente, responsable, équitable et favorable à l'État de droit. L'État, en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile, doit montrer la voie en matière de bonne gestion.

L'Union européenne et ses États membres se sont engagés fermement à promouvoir la démocratisation et la transition vers des systèmes permanents de gouvernement de type démocratique. Cet engagement a pris diverses formes. L'Union a ainsi mis en place une politique de coopération et de développement qui met l'accent sur les actions positives entreprises pour défendre les droits de l'homme et promouvoir la démocratie. L'Union européenne met également en oeuvre de nombreux projets pour soutenir la règle du droit, la transition vers la démocratie et le renforcement des organisations non gouvernementales et des autres institutions qui cherchent à promouvoir l'émergence d'une société pluraliste. Elle appuie activement et fermement les activités du Secrétaire général et des institutions spécialisées des Nations Unies en faveur de la promotion de processus de démocratisation.

L'Organisation des Nations Unies doit à la fois consacrer la pérennité des valeurs démocratiques et leur caractère universel, tout en tenant compte de l'extrême diversité des situations qui existent de par le monde. La mise en place de systèmes démocratiques constitue le meilleur moyen de prévenir les conflits et porte la promesse de la prospérité et de l'affirmation des valeurs individuelles. C'est pourquoi la

communauté internationale doit encourager et favoriser la concrétisation de ces aspirations à travers le système des Nations Unies.

L'Union européenne souscrit aux recommandations du Secrétaire Général en matière d'assistance électorale, du renforcement de la société civile et de la coordination de toutes les activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la démocratisation et de la gouvernance. L'Union européenne continuera d'appuyer activement tous ces efforts.

**M. Kasanda (Zambie)** (*interprétation de l'anglais*) :  
Qu'il me soit permis, d'emblée, de remercier le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/52/513 et portant sur l'«Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Le rapport est très informatif et devrait grandement faciliter nos travaux.

Ma délégation exprime aussi ses remerciements au Représentant permanent de la Roumanie pour avoir distribué, sous la cote A/52/334, le document intitulé «Examen de la situation et recommandations» adopté à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Bucarest (Roumanie) du 2 au 4 septembre 1997. La Zambie a eu le privilège d'être représentée à cette conférence. Ma délégation espère que la communauté internationale entreprendra des activités concrètes de suivi pour mettre en oeuvre les recommandations de cette conférence.

*Mme Camara (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.*

La question de la démocratie devient un facteur de plus en plus important dans les affaires nationales et internationales. En fait, la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies a conclu que la démocratisation est maintenant un mouvement mondial. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la démocratie prend de l'ampleur dans le monde entier et que la majorité des peuples du monde vivent maintenant dans des régimes démocratiques.

C'est pourquoi il devient essentiel de promouvoir les initiatives visant à encourager l'éducation pour la démocratie et à ouvrir la porte de toutes les conférences futures à tous les États Membres intéressés de l'Organisation des Nations Unies.

Au paragraphe 27 de son rapport, le Secrétaire général fait une observation importante :

«La démocratie n'est pas un modèle à copier mais un but à atteindre.» (A/52/513, par. 27)

Beaucoup de pays en cours de démocratisation sont confrontés à des problèmes qu'aucun modèle rigide de démocratie ne peut régler. La pauvreté et l'inégalité, l'intolérance sociale, religieuse, tribale et/ou ethnique, et l'instabilité économique et politique constituent des obstacles majeurs pour la démocratie. L'élimination de ces obstacles dépendra des conditions particulières de chaque pays en cours de démocratisation.

Les pays en développement comme le mien, qui tiennent des consultations régulières avec les représentants de la communauté des donateurs au sujet de la démocratie et de la conduite avisée des affaires publiques, sont vivement intéressés par la distinction établie par le Secrétaire général. Trop souvent, ces consultations ont tendance à perdre de leur valeur parce que les donateurs tentent de gérer dans le détail le processus de démocratisation dans un pays donné, sans tenir dûment compte des conditions particulières du pays en question.

Cependant, tous ceux d'entre nous qui nous sommes engagés dans un processus de démocratisation finissent par convenir que les principes de base de la démocratie doivent être respectés, en l'occurrence il faut encourager la formation d'un gouvernement élu par la majorité de la population au scrutin secret, dans le cadre d'élections régulières et authentiques, ainsi que la concurrence entre les partis, un pouvoir judiciaire indépendant, des garanties en matière de droits de l'homme fondamentaux et de libertés individuelles, la transparence et la responsabilité dans l'État de droit, une presse libre et indépendante et le développement de la société civile.

Mon pays a entamé son processus de démocratisation en 1991. Nous en sommes maintenant à la consolidation de ce processus. À ce stade, la Zambie attend du système des Nations Unies qu'il lui fournisse une assistance concrète dans divers domaines relatifs à la démocratie, à la saine gestion des affaires publiques et au développement. Nous sommes à cet égard heureux de noter que le Secrétaire général s'est dit prêt, au paragraphe 7 de son rapport, à fournir une telle assistance aux pays intéressés.

La Conférence de Bucarest a formulé des recommandations importantes, qui sont reprises en détail dans le document A/52/334. J'aimerais cependant mettre l'accent

sur la recommandation relative au problème de la dette extérieure des pays en développement. Comme l'a noté la Conférence de Bucarest, les problèmes découlant de la dette extérieure des pays en développement continuent de faire peser une grave menace sur la démocratisation. Il est essentiel que la communauté internationale renforce les mesures d'allègement de la dette pour les pays en développement, en mesure de les aider à améliorer leur situation fiscale et leurs perspectives globales de développement. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés représente un progrès important à cet égard. Il est toutefois nécessaire d'apporter des améliorations à l'Initiative en accélérant la procédure d'accès et en assurant un financement suffisant aux mesures de secours de l'Initiative en vue de la rendre plus efficace.

La question des flux d'aide publique au développement (APD) destinés aux pays en développement est également reliée directement à celle de l'allègement durable de la dette. Les flux d'aide publique au développement bilatérale et multilatérale destinés aux pays en développement sont en diminution. En combinant cette situation à l'accès limité des produits d'exportation des pays en développement aux marchés des pays développés et à la volatilité des marchés des changes, on obtient la recette rendant le processus de démocratisation instable et intolérable. Manifestement, la communauté internationale ne souhaite pas un tel résultat. Pour promouvoir efficacement la coopération internationale en faveur de la démocratie et du développement, il faut dégager un nouveau consensus sur le financement du développement. À cet égard, ma délégation ne peut que réitérer la nécessité de convoquer de toute urgence une conférence internationale sur le financement du développement.

Pour terminer, je tiens à indiquer qu'en tant qu'auteur du projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, ma délégation espère qu'il sera adopté par consensus.

**M. Eitel** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je tiens à dire que ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration qui vient d'être prononcée par le Représentant permanent du Luxembourg, au nom de l'Union européenne.

L'Allemagne, de même que 30 autres pays, a participé en qualité d'observateur à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue en septembre dernier à Bucarest et qui a remporté un grand succès. Pourtant, d'une certaine façon, la catégorie «observateur» ne semble pas refléter très fidèlement la

situation très particulière dans laquelle nous nous trouvons : l'Allemagne n'est pas un «spectateur nonchalant», observant simplement les problèmes, les obstacles et les dangers qui menacent les démocraties nouvelles ou rétablies. L'Allemagne elle-même, en particulier sa partie orientale, où vit plus du quart de la population allemande, est une démocratie nouvellement rétablie. Bien que notre situation se distingue de celle de beaucoup d'autres démocraties nouvelles ou rétablies, en raison de nos circonstances particulières, nous partageons avec ces démocraties beaucoup de ressemblances frappantes, de parallèles et de points communs.

La totalité du peuple allemand est fier, à juste titre, de la révolution pacifique qui a eu lieu en Allemagne de l'Est, il y a près de huit ans. Le symbole durable et encourageant de cette révolution était bien entendu la chute du mur de Berlin, qui à son tour en est venu à incarner la fin de la guerre froide et le début d'une autre vague de démocratisation.

Je dirai quelques mots de la position actuelle de l'Allemagne, sept ans après l'unification. Les effets de l'unification continuent de déterminer la vie politique dans l'ensemble du pays, dans les états fédéraux, et au niveau des autorités locales. Pour des millions de gens dans les nouveaux états fédéraux, la vie quotidienne a changé pour le mieux. La liberté, la démocratie et les perspectives de bien-être matériel ne sont plus limitées à la partie occidentale du pays. Dans un pays qui a été divisé pendant plus de 40 ans, un système économique et politique socialiste a dû être rétabli selon les principes d'une économie de marché à visage social. Les habitants des nouveaux Länder se sont trouvés confrontés à un processus de transformation qui, pour nombre d'entre eux, a entraîné un changement brutal de leurs conditions de vie et une crise d'identité parfois douloureuse s'accompagnant d'une cassure dans leurs projets et leurs modes de vie.

En dépit de difficultés considérables, le processus d'unification économique a été largement couronné de succès même s'il reste fort à faire. Par exemple, dans les nouveaux États fédéraux, beaucoup d'emplois ont été perdus à la suite de la transition du système de planification socialiste à une économie de marché. Mais il y a des indices de relance. Les progrès dans l'autre domaine de l'unification ont été plus lents. Il n'est pas facile d'oublier 40 ans de régime socialiste. L'information et l'éducation des citoyens sur le fonctionnement et les valeurs de la démocratie constituent l'une des tâches qui incombent non seulement à l'État mais aussi à d'autres institutions et acteurs de la société civile. Pour devenir un citoyen

conscient et responsable, il faut connaître et accepter les fondements politiques, juridiques et moraux de l'État.

Le Secrétaire général nous a fourni un rapport perspicace sur la question de l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, publié sous la cote A/52/513. Mon gouvernement a étudié attentivement les résultats de la Conférence de Bucarest qui ont été publiés dans un document de l'Organisation des Nations Unies sous la cote A/52/334.

Au cours des dernières années, l'on a vu se dégager un consensus sur les différents éléments et facteurs qui contribuent à l'établissement d'un système démocratique et qui peuvent tirer parti à leur tour de l'existence d'un tel système, et cela est bien encourageant. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne établissent clairement la plus fondamentale de ces relations :

«La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La démocratie est fondée sur la volonté, librement exprimée, du peuple qui détermine le système politique, économique, social et culturel qui sera le sien et sur sa pleine participation à tous les aspects de la vie de la société.» (A/CONF.157/24 (Part I), chap. III, par. 8)

L'Agenda pour le développement indique que les efforts visant à promouvoir la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques sont essentiels à la consolidation de la paix et du développement.

L'une des leçons les plus évidentes mais importantes que nous pouvons tirer de ces efforts est qu'il faut concevoir ces diverses notions comme étant liées et interdépendantes ou — comme on le dit à l'ONU — se renforçant mutuellement. Une bonne gestion des affaires publiques, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, le développement, la paix et la démocratie n'existent pas de façon isolée. Ils sont également des préalables au développement socioéconomique. L'être humain veut apprécier les bienfaits de la démocratisation. C'est dans ce domaine que les gouvernements ont une responsabilité particulière. Ils doivent créer les conditions de la croissance économique, par l'investissement, en vue d'instaurer la justice sociale et de fournir éducation, santé et autres services sociaux à toutes les catégories de la population.

Quelles en sont les conséquences pour le système des Nations Unies? L'ONU et ses différents programmes

doivent contribuer à la création d'un environnement favorable à une bonne gestion des affaires publiques et à la démocratisation. Si l'on considère le rôle de l'Organisation d'une façon moins large, c'est le domaine de l'assistance en matière d'élections qui vient d'abord à l'esprit.

Le rapport du Secrétaire général indique à juste titre que le système des Nations Unies ne soutient ni n'encourage aucune forme particulière de gouvernement. Tout comme il souligne à juste titre que la tenue d'élections n'est pas une mesure suffisante d'évaluation de la démocratie. Mais les élections démocratiques demeurent la marque d'un système démocratique opérationnel. En tant qu'acteur impartial, l'ONU doit continuer d'offrir, à la demande des États, une assistance électorale au sens le plus large du terme. Ceci inclut non seulement le contrôle du processus électoral mais aussi la mise en place de capacités institutionnelles, et ceci exige souvent des efforts soutenus. Aujourd'hui, l'ONU, en raison du manque de ressources, ne peut s'acquitter de nombre de ces requêtes. Nous voudrions voir les capacités du Secrétariat sensiblement renforcées à cet effet. Cette tâche suppose également davantage de travail de conception et d'échanges avec d'autres partenaires dans ce domaine.

Réduire la démocratisation à la tenue d'élections a été qualifié d'«illusion électoraliste» ou de «piège d'élections libres». La démocratie ne peut être obtenue sur commande et les élections en elles-mêmes ne constituent pas la démocratie. Des élections tenues sans fondements institutionnels, sans système judiciaire opérationnel et sans primauté du droit risquent de discréditer le concept même de démocratie. Et c'est là que nous trouvons une autre tâche importante pour l'ONU : la fourniture de conseils spécialisés aux gouvernements sur les tâches complexes et multiples auxquelles la plupart d'entre eux font face en période de transition démocratique.

Il y a deux ans, mon gouvernement a créé un programme d'aide aux processus de démocratisation et à la promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit. Un autre élément de ce programme est l'appui en ressources financières ou humaines pour des missions de contrôle d'élections. Dans le cadre de ses programmes de coopération, le Gouvernement allemand appuie un certain nombre de projets à long terme pour renforcer un environnement favorable à la démocratisation. Des contributions durables à la démocratisation dans un certain nombre de pays ont été faites grâce à des fondations politiques allemandes. Ces projets s'adressent à une large diversité de participants, traitent de nombreuses questions et institutions. À plusieurs occasions, ils ont été considérés par les pays

eux-mêmes comme décisifs au succès d'un processus de transition démocratique.

Vu notre histoire, mon pays considère qu'il a une connaissance particulière des problèmes et défis qui se posent aux démocraties nouvelles ou rétablies, et nous souhaitons signaler que nous voulons poursuivre notre étroite coopération avec ces États.

**M. Dlamini** (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de ma délégation sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

Le Royaume du Swaziland se félicite du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/52/513, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Ce rapport aborde, parmi d'autres questions, une nouvelle conception de la démocratisation; le rôle de la société civile et du secteur privé dans la démocratisation; les femmes, la participation et la démocratisation; et les événements internationaux récents concernant la démocratisation et la bonne gestion des affaires publiques.

Nous avons soigneusement étudié le rapport et identifié ces questions comme étant les questions centrales qui méritent toute l'attention, totale et sans réserve, de l'Organisation des Nations Unies — d'autant plus que la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui est dynamique. Sur la base, donc, des quatre questions essentielles que j'ai mentionnées, ma délégation est consciente qu'une évaluation périodique des moyens permettant d'obtenir et de pratiquer la démocratie est un instrument essentiel pour la consolidation de la paix et le développement durable. Ceci est très important pour les pays en développement tels que le Royaume du Swaziland qui, bien qu'indépendants depuis un certain temps, ont encore besoin d'une aide pour maintenir l'élan acquis dans leur quête de la démocratisation et de la conduite avisée des affaires publiques.

Dans ses résolutions 50/133 (1995) et 51/31 (1996), l'Assemblée générale a donné pour mandat au Secrétaire général de continuer à améliorer la capacité de l'Organisation de répondre efficacement aux demandes des États Membres qui s'efforcent d'atteindre le but de la démocratisation. Dans l'exécution de ce mandat, l'Organisation s'est activement impliquée dans le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, et a, par voie de conséquence, convoqué un certain nombre de conférences régionales qui ont rassemblé une gamme diverse de parties intéressées. Parmi ces conférences, il convient de noter la troisième

Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, tenue à Bucarest en septembre 1997, et la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et tenue à New York en juillet 1997. Ces deux conférences ont marqué l'avènement d'une nouvelle conception de la coopération internationale en matière de bonne gestion des affaires publiques et de démocratisation. De là sont nés deux principes clefs d'une grande importance : la réaffirmation d'une part, que l'aide internationale en faveur de la démocratisation et de la réforme doit s'adapter aux circonstances politiques, culturelles et sociales plus générales de chaque pays, et d'autre part, que la bonne conduite des affaires publiques est synonyme de gestion efficace, participative, transparente, responsable et équitable, et encourage la primauté du droit.

Ma délégation est heureuse de constater en outre qu'aux termes du rapport du Secrétaire général, l'ONU est attachée à son rôle d'acteur principal en matière de démocratisation et de conduite avisée des affaires publiques. Nous nous réjouissons de ce que l'ONU reconnaisse le fait qu'en fournissant aide et appui aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, et la démocratisation en général, elle n'approuve nullement ni ne préconise une forme particulière de démocratie. Fort de cette opinion, le Royaume du Swaziland pense que la démocratie n'est pas un modèle à copier, mais bien un but à atteindre, et le rythme auquel on progresse vers cet objectif est tributaire d'une série de facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels propres aux circonstances d'une culture ou d'une société particulières. C'est pourquoi le Royaume croit au bien-fondé de l'analyse de son régime socioéconomique et politique en vue de se forger une vision de l'avenir fondée sur nos propres croyances et notre propre philosophie, vision qui reflète les aspirations les plus profondes du peuple du Royaume de Swaziland.

C'est le programme que nous nous sommes donnés en tant que pays, et nous nous employons à le poursuivre à tout prix et avec vigueur si nous voulons parvenir à un développement durable et répondre effectivement aux exigences du prochain millénaire. Dans son allocution à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale en septembre de cette année, S. M. le Roi Mswati III a indiqué que pour atteindre la croissance et le développement durables, nous avons besoin de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale dans nos efforts pour relever les défis sociaux et politiques qui se poseront

tant à court terme qu'à long terme. Afin de relever ces défis, nous voyons bien que nous devons créer un environnement où notre peuple puisse prospérer. C'est pour cette raison que Sa Majesté a demandé que soit révisée la Constitution de la nation sur la base des vues et aspirations de la nation swazie. En résumé, Sa Majesté souhaite ardemment voir toute la population swazie adhérer à ce processus. Telle est, à notre avis, la meilleure ligne de conduite. Nous avons besoin d'une organisation politique qui émane de la base, et non pas d'une organisation qui nous soit imposée de l'extérieur.

Notre régime politique unique et propre à notre pays embrasse les variables et les principes clefs de la démocratie. L'élection au scrutin secret, la représentation directe, la transparence et la responsabilité envers l'électorat sont quelques-unes des soupapes de sûreté intégrées dont le régime est fier. À l'instar de tous les régimes politiques, le nôtre a toutefois eu ses défauts. L'initiative prise par Sa Majesté, en consultation directe avec toute la nation swazie, de renforcer notre constitution n'est qu'une parmi celles que nous jugeons souhaitables pour répondre aux divergences que nous pourrions avoir en tant que nation.

Tous les pays du monde sont aujourd'hui à la recherche d'une formule idéale conjuguant croissance économique, progrès social et développement. En effet, nous avons compris que nous devons mener une politique bien arrêtée sur le plan du développement économique et social. Le secteur privé, en tant que partenaire au développement, a un rôle crucial à jouer dans la consolidation de la démocratie et la promotion du développement humain durable. Il a la capacité de distribuer les ressources économiques, d'augmenter le rendement économique et de créer des emplois, améliorant ainsi le niveau de vie de la population. Le gouvernement, d'autre part, a la responsabilité de créer un environnement propice permettant au secteur privé de devenir le moteur de la croissance. Une des réalités fondamentales est que si nous voulons survivre économiquement en tant que nation, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter la croissance saine du secteur privé. Les normes que nous nous sommes fixées à cet égard nous donnent de bonnes raisons d'être optimistes quant à l'avenir.

Pour terminer ma déclaration, qu'il me soit permis de dire que, pour le Royaume du Swaziland, la démocratie implique la participation du peuple au Gouvernement. En bref, elle implique un processus selon lequel une politique de participation accrue de la population à son propre gouvernement est mise en oeuvre. Ce processus entraîne la mise en place de structures appropriées pour faciliter une

plus grande participation de la population au gouvernement. Notre système et notre philosophie cherchent à établir exactement cette participation au gouvernement. À cette fin, le régime gouvernemental encourage la population à créer des structures aux plans local et régional afin d'articuler leurs souhaits et aspirations. Ainsi, nous avons été en mesure de prospérer et de rester le pays pacifique que nous sommes devenus au cours des ans, ce qui est bien connu de tous. Nous nous tournons vers l'ONU afin qu'elle nous assiste dans notre entreprise visant à renforcer notre riche patrimoine — un patrimoine que nous espérons transmettre aux nombreuses générations à venir.

Je voudrais dire à l'improvisiste que je suis attristé, en tant que fils de l'Afrique, de voir qu'aujourd'hui nous parlons de démocratie. En Afrique nous demandons à nos amis d'être sensibles aux efforts que nous déployons. Nous connaissons nos problèmes; nous savons ce que nous voulons réaliser. Tout ce dont nous avons besoin c'est que la communauté internationale appuie nos efforts. L'histoire malheureuse de l'Afrique à laquelle nous sommes associés en particulier, n'a jamais été notre fait, mais c'est un accident de l'histoire dont a été victime le continent africain.

L'Afrique souffre aujourd'hui de marginalisation et connaît les affrontements guerriers qui sont menés avec des armes inconnues jusqu'alors sur le continent. Donc la question suivante se pose : Est-ce que la communauté internationale peut aider l'Afrique en mettant définitivement un terme au trafic d'armes de guerre sur notre continent? Aujourd'hui on considère que nos économies se heurtent à des problèmes. Ce n'est pas nous qui devons en porter le blâme, car c'est un accident de l'histoire. En tant qu'étudiant de l'histoire, je suis attristé lorsque je pense à la façon dont nos ancêtres, frères et soeurs ont été arrachés au continent africain et implantés dans des régions du monde où le Dieu tout-puissant n'avait jamais prévu de les mettre.

Par conséquent je lance un appel à la compréhension. Les problèmes que nous avons — politiques et économiques — nous ont été imposés. Je tremble de dire que même le soi-disant vent de la démocratie pourrait être bientôt assorti de certaines conditions et de certaines conséquences pour l'Afrique. Je me souviens d'une époque où le multipartisme est devenu populaire en Afrique, et où nous avons imité des régimes provenant de certaines régions du monde qui nous ont ensuite déshumanisés.

Sur la recherche de la démocratie, nous disons : que la communauté internationale apprécie nos valeurs culturelles.

Car une démocratie qui ne reflète pas nos valeurs restera étrangère à l'Afrique et, à tous les pays en développement.

Que l'on me pardonne de terminer sur ces tristes observations : je suis au bord des larmes lorsque je pense à la triste histoire à laquelle l'Afrique a été associée.

**M. Erdős (Hongrie)** : Ma délégation s'associe à la déclaration faite sous ce point de l'ordre du jour par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Les changements sans précédent qui ont radicalement modifié le paysage politique du monde ont ouvert la voie à l'établissement de l'État de droit et au développement démocratique, dans un nombre croissant de pays, aux quatre coins du monde. De ce fait, les démocraties nouvelles ou rétablies sont caractérisées par une grande diversité de situations.

La région d'Europe centrale et orientale, où se situe mon pays, a joué un rôle particulier dans les grandes transformations dont nous sommes tous témoins. Je rappelle que c'est précisément là, en Europe centrale et de l'Est, que se trouvait durant plusieurs décennies l'épicentre de la confrontation idéologique et militaire de la guerre froide. Et je note dans ce contexte que mon pays est fier d'avoir joué une part importante dans les événements qui ont abouti au démantèlement du rideau de fer politique et psychologique qui a séparé les deux parties de l'Europe pendant si longtemps.

Ces dernières années, les changements profonds intervenus sur la scène internationale, en Europe et ailleurs, ont rendu irrésistible le processus planétaire de la démocratisation. Ce processus est cependant loin d'être terminé, il importe qu'on continue inlassablement, d'un côté, les efforts visant à promouvoir la démocratisation et de l'autre côté, à consolider les institutions démocratiques là où elles existent déjà. Nous devons reconnaître sans complaisance qu'un nombre de défis reste encore à être relevés à travers le monde, tels que la persistance ici ou là de l'oppression, et les tentatives ouvertes ou plus subtiles visant à défigurer la démocratie. En raison précisément de la fragilité des jeunes démocraties dans certaines régions du monde, la communauté internationale se doit de continuer à les aider à mieux confronter les dangers qui les guettent de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur.

À notre époque de la mondialisation, on doit se rendre compte que les objectifs nationaux ne peuvent être atteints que si la démocratie, la stabilité politique et le bien-être s'instaurent et se consolident, non seulement chez soi, mais

aussi chez ses voisins. Dans ce contexte, le bon fonctionnement des institutions démocratiques, la performance positive d'une économie de marché et la conduite d'une politique étrangère ouverte et rationnelle sont le gage de traitement satisfaisant des problèmes de tous ordres qui surgissent au sein de nos sociétés et entre nos États.

Certes, le processus de démocratisation qui a lieu dans les différents pays peut ne pas être identique quant à sa profondeur et à son intensité. Cela montre la grande variété de conditions dans lesquelles s'opère l'avènement d'une situation internationale qualitativement nouvelle. Mais, en tout état de cause, la grande mouvance vers la démocratie dans chacun des pays concernés doit refléter les valeurs universelles qui sont à la base de la démocratie. Cette grande mouvance vers la démocratie doit refléter la volonté populaire dont les gouvernements, et il n'est pas sans intérêt de le rappeler, ne sont que les porteurs.

Même si — pour des raisons politiques et historiques liées à une autre époque — la «démocratie», en tant que référence, ne figure pas dans la Charte des Nations Unies, elle est — comme le note le rapport du Secrétaire général sur ce sujet — plus essentielle aux activités de l'ONU qu'elle ne l'a jamais été. Et l'objectif aujourd'hui est de l'intégrer et d'intégrer la démocratie organiquement aux activités que mènent les Nations Unies dans les différents domaines. Nous nous félicitons donc de la disposition de notre organisation mondiale d'assister dans la pratique aux efforts des gouvernements dans l'établissement de l'état de droit.

La Hongrie a coparrainé le projet de résolution A/52/L.28, qui vient d'être présenté par le représentant de la Roumanie, parce qu'elle partage le message politique qui y est contenu et parce qu'elle mesure toute l'importance qu'il y a, avec la fin du monde bipolaire, à accorder à la conduite démocratique des affaires publiques toute la dimension qu'elle mérite. Nous notons cependant que le texte du projet aurait eu besoin d'un toilettage rédactionnel dans certains paragraphes du préambule et du dispositif, afin d'éviter les répétitions superflues et certaines incohérences de langage.

Le processus, qui a commencé il y a presque 10 ans, a rassemblé cette année à Bucarest, capitale de la Roumanie — capitale qui, soit dit en passant, a été un lieu idéal, un lieu significatif pour de telles délibérations —, un grand nombre de pays ayant rejoint la grande famille des nations démocratiques. Nous comptons non seulement sur la simple poursuite de ce processus, mais aussi sur l'accroissement

continue du nombre des participants à cette grande entreprise de l'édification de sociétés démocratiques.

**M. Paguaga Fernández** (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Je prends la parole au nom des pays d'Amérique centrale suivants : le Costa Rica, El Salvador, le Honduras, le Guatemala, le Panama et au nom du mien, le Nicaragua.

Je souhaiterais remercier le Secrétaire général de son rapport figurant dans le document A/52/513, présenté conformément à la résolution de l'Assemblée générale 51/31, du 6 décembre 1996. Ce rapport fait état des événements internationaux intervenus récemment dans la démocratisation, notamment la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, les activités des Nations Unies ainsi que leurs observations et recommandations en vue de renforcer et de promouvoir le processus mondial de démocratisation. Ces événements constituent des contributions importantes que les gouvernements doivent prendre en considération dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs politiques nationales.

Pendant plusieurs décennies, notamment après la seconde guerre mondiale, les relations internationales ont été soumises à des forces opposées, antagonistes et hostiles. Mais, depuis la chute du mur de Berlin, c'est-à-dire dans un laps de temps très court, nous avons vu comment le monde est passé de la confrontation idéologique entre les deux superpuissances, qui a entraîné la majorité des pays vers l'une ou l'autre des sphères d'influence — malgré les multiples difficultés, en particulier d'ordre économique, des pays en développement — à l'acceptation de l'idéal démocratique. Nous assistons aujourd'hui à un effort fait au plan mondial pour instaurer, renforcer et consolider la démocratie.

La démocratisation est donc un mouvement mondial qui touche le Nord et le Sud, l'Orient et l'Occident. Loin d'être un concept abstrait, la démocratie — avec ses valeurs éthiques indivisibles — est incompatible avec les illusions qu'engendrent les rhétoriques anachroniques et les utopies obsolètes. Les peuples qui sont parvenus à se libérer à jamais du totalitarisme et de tout autre forme d'hégémonie, ont compris que le système démocratique est le meilleur modèle permettant d'assurer un cadre de libertés propres à trouver des solutions durables aux problèmes économiques, politiques et sociaux qui accablent nos sociétés.

Depuis le début de cette décennie, le processus de renforcement et de consolidation de la démocratie s'est manifesté d'une façon toute particulière dans la région d'Amérique centrale où, après de longues années de conflits internes dans plusieurs de nos pays, de gouvernements dictatoriaux ou de régimes militaires, nos sociétés participent aujourd'hui à la vie démocratique et au pluralisme politique inhérent à ce concept, grâce à l'organisation régulière d'élections qui permettent l'alternance au pouvoir conformément à la volonté populaire; un dialogue ouvert avec la société civile; la reconnaissance et la protection des droits fondamentaux de l'homme, y compris la liberté d'association et d'expression; la séparation des pouvoirs, en particulier l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'assujettissement des autorités militaires aux autorités civiles; et la responsabilité qu'ont les gouvernants de répondre de leurs actes devant leur peuple.

En résumé, le soleil de la démocratie brille sur toute l'Amérique centrale. Le dialogue civilisé a remplacé la guerre. La force des baïonnettes et des mitrailleuses à laquelle on recourait autrefois a cédé la place aux consultations électorales et aux mécanismes constitutionnels. Là où le despotisme régnait, la primauté du droit s'est imposée. Comme le dit l'enseignement magistral du libérateur Simón Bolívar :

«Rien n'est plus dangereux que de laisser le même citoyen occuper trop longtemps le pouvoir. Le peuple s'habitue à lui obéir et lui s'habitue à lui donner des ordres, c'est ce qui donne lieu à l'usurpation et à la tyrannie.»

Le processus démocratique ne doit pas se limiter à la sphère politique mais il doit être aussi économique, social et culturel. Ce doit être un processus de participation ouvert, et il doit comporter des mécanismes de contrôle qui permettent d'éviter l'arbitraire qui provient de l'abus habituel du pouvoir. Il faut qu'il comporte des mécanismes propres à veiller à sa validité dans les domaines social, économique et culturel pour que la démocratie ne soit pas un modèle statique mais un système perfectible, dynamique et en évolution constante.

Il n'existe pas de définition unique de la démocratie qui désigne ses nombreux aspects et caractéristiques complexes. Chaque peuple doit s'organiser pour structurer ses activités politiques en tenant compte de ses caractéristiques propres, de sa culture, de ses coutumes et de ses traditions. Nous estimons cependant que les aspects que nous venons de mentionner sont essentiels pour qu'un gouvernement

puisse agir dans la transparence, la légalité et l'efficacité, en évitant ainsi la corruption.

Malheureusement, dans notre monde persistent encore les conflits, la violence, les luttes ethniques, l'intolérance religieuse, le terrorisme, le trafic des drogues, la corruption, la pauvreté, des relations économiques internationales injustes et le lourd fardeau de la dette extérieure qui continue d'être écrasant. La grave pénurie de ressources et la détérioration constante de l'environnement persistent — fléaux qui menacent la paix et la sécurité mondiale et, par conséquent, le processus de démocratisation.

C'est pourquoi les nouvelles démocraties doivent se tourner vers l'avenir, relever les nouveaux défis qui se présentent, mener une action soutenue et persistante à l'intérieur de nos pays et coopérer dans les relations internationales. Ce cadre de coopération internationale et de recommandations au sein de nos sociétés a pris forme lors des trois Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies : la première tenue à Manille (Philippines); la deuxième en Amérique centrale, à Managua (Nicaragua); et la troisième, qui a eu lieu du 2 au 4 septembre de cette année à Bucarest (Roumanie), ville qui a été la scène des journées héroïques de libération de décembre 1989.

L'examen des progrès réalisés et des recommandations faites par la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement a été publié par le Secrétariat dans le document A/52/334. Ce document est un programme d'action et de coopération des démocraties nouvelles ou rétablies, dans lequel nous réaffirmons notre attachement au processus de démocratisation de nos sociétés, tout en reconnaissant la relation d'interdépendance et de renforcement mutuel qui existe entre la démocratie, le développement durable et la bonne conduite des affaires publiques.

Parmi les questions qui revêtent la plus grande importance figurent la consolidation de la démocratie, l'élimination du fléau de la pauvreté, l'affectation de davantage de ressources au pouvoir judiciaire pour en garantir l'indépendance et l'efficacité et l'absorption du coût social de l'adaptation des nouvelles structures.

L'amélioration permanente de nos institutions démocratiques renforce la conduite des affaires publiques, favorise la transparence et la pleine participation de la société civile au processus démocratique, avec une croissance économique et une justice sociale constante. C'est pourquoi, le document de Bucarest a recommandé la mise

en place d'un mécanisme de suivi ou d'un secrétariat. Ce suivi permettra de fournir des informations sur les programmes de chaque pays et de traiter de questions concrètes, et facilitera les communications et la compréhension dans les démocraties nouvelles ou rétablies, ainsi que leur coopération avec les démocraties traditionnelles et les organisations nationales et internationales, afin d'améliorer les résultats des programmes et de promouvoir la coopération. Ce mécanisme devra être établi de manière impartiale, transparente et économique. En attendant la création de cet organisme de suivi, le Président de la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies assumera cette fonction en coopération avec les pays participants. Entre-temps, nous espérons que l'Assemblée adoptera le projet de résolution A/52/L.28 présenté par la délégation roumaine et dont tous les pays participants et amis se sont portés coauteurs avec nous.

Pour l'Amérique centrale, la démocratie, avec les défauts et les imperfections qui caractérisent toute oeuvre humaine, est la meilleure forme de gouvernement qu'ait inventée l'humanité jusqu'à présent, et nous devons donc l'appuyer constamment afin qu'elle ne s'affaiblisse nulle part dans le monde. J'aimerais citer le premier paragraphe du chapitre 58 de la deuxième partie de *Don Quichotte de la Manche* :

«La liberté, Sancho, est l'un des dons les plus précieux que les cieux aient faits aux hommes. Les trésors que la terre renferme et que la mer recouvre ne peuvent s'y comparer. Pour la liberté, autant que pour l'honneur, on peut et l'on doit exposer sa vie, et au contraire, la captivité est le plus grand malheur qui puisse frapper l'homme.»

Si cette phrase de Miguel de Cervantes est valable pour les individus, elle l'est d'autant plus pour les nations de la terre. Le respect de la dignité et de l'inviolabilité de la personne humaine, depuis l'instant même de sa conception, est le principe fondamental de la démocratie, et, quand nous parlons de liberté, nous pensons non seulement au concept politique, mais aussi, et surtout, à la dimension sociale de ce terme.

L'Amérique centrale s'est engagée avec optimisme sur les larges voies de la paix, de la démocratie et de la justice sociale, avec foi et persévérance, vers les objectifs tant désirés du développement durable.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : L'année prochaine revêt une importance particulière pour mon pays. Il va commémorer le centenaire de

la création de la République des Philippines. Cette année marquera également le dixième anniversaire de la création, à Manille en 1988, de la Conférence internationale des démocraties nouvellement rétablies.

En 1986, le peuple philippin tout entier s'est soulevé pour renverser pacifiquement un régime dictatorial et assurer le retour de la démocratie. Après le rétablissement des institutions démocratiques, les Philippines ont connu une nette amélioration de leur économie et sont devenues la destination privilégiée des investisseurs et un «nouveau miracle asiatique». Malgré les récents problèmes monétaires que mon pays a connus, en même temps que nos voisins du Sud-Est asiatique, l'économie philippine demeure solide et réussit à surmonter ces difficultés passagères.

L'esprit de la révolution «Le pouvoir au peuple» était de balayer le monde dans les années 80 et 90. Nous avons vécu avec fierté le rétablissement ou la naissance de la démocratie en Europe orientale, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ce tourbillon révolutionnaire a surpris le monde et a modifié les contours du paysage géopolitique.

Pour consolider ces acquis, les Philippines et quelques pays ayant fait des expériences analogues ont organisé la première Conférence internationale des démocraties nouvellement rétablies en 1988 et ont publié la Déclaration de Manille, qui établissait le lien indissociable existant entre la démocratie, la paix et le développement, et invitait les démocraties nouvelles et anciennes à se soutenir mutuellement, en particulier pour sauvegarder les acquis des nouveaux régimes démocratiques devant les menaces tant internes qu'externes.

La conférence suivante, accueillie par le Nicaragua en 1994, a produit la Déclaration de Managua et le Plan d'action, qui visaient à promouvoir le respect des principes démocratiques, à favoriser la diffusion et une meilleure compréhension de la démocratie et à encourager une plus grande coopération et coordination entre les pays démocratiques, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. L'intitulé de la Conférence a alors été modifié, devenant la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, pour englober les États devenus démocratiques pour la première fois de leur histoire.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier chaleureusement au nom des Philippines le peuple et le Gouvernement roumains qui ont fait de la troisième Conférence, tenue en septembre à Bucarest, un succès éclatant. Nous remercions aussi le Programme des Nations Unies pour le développement de son appui moral et matériel irremplaça-

ble, et les Gouvernements néerlandais, suisse, coréen, suédois, allemand et canadien, ainsi que l'Agence de la francophonie de leur aide.

La Conférence de Bucarest s'est fondée sur les acquis des deux conférences précédentes en introduisant la notion de participation de la société civile. Des universitaires et des responsables d'organismes non gouvernementaux ont fait participer des hauts fonctionnaires à des débats utiles et riches d'enseignements organisés dans le cadre du premier Forum sur la société civile. Le Forum a permis d'affirmer le rôle irremplaçable que la société civile joue dans le déroulement et le maintien de la démocratie et dans la trilogie qu'elle forme, en tant que partenaire à part entière, avec le gouvernement et le secteur privé.

Le document adopté à l'issue de la Conférence et intitulé «Examen de la situation et recommandations», qui porte sur la défense de la démocratie, la promotion du développement, la bonne gestion des affaires publiques, intéresse la communauté internationale dans son ensemble, l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les organismes financiers internationaux. Nous espérons que la communauté a pu étudier ces vues et recommandations et y réfléchir sérieusement, notamment l'idée, premièrement, que des sanctions pénales devraient être infligées aux entités et organismes étrangers qui cherchent à corrompre des fonctionnaires ou des organismes officiels; deuxièmement, que la parité entre les sexes demeurera une chimère tant que subsistera l'inégalité entre les sexes et que les pays doivent donc voir où ils en sont dans l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action; troisièmement, qu'il faut laisser au pays concerné, et non à des entités tierces, le soin d'apprécier la mesure dans laquelle il satisfait aux normes démocratiques.

Il est aussi réjouissant de voir la Conférence recruter de nouveaux membres dans toutes les régions. Il a été décidé que la prochaine conférence aurait lieu en Afrique, dernière région n'ayant pas encore accueilli la Conférence. Le Gouvernement béninois s'est aimablement proposé d'accueillir la prochaine.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et le rapport du Secrétaire général découlent directement de l'appel lancé pour l'instauration de relations de travail concrètes et renforcées entre la Conférence et le système des Nations Unies. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général et à son prédécesseur de l'appui qu'ils ont apporté aux objectifs et principes de la

Conférence par le biais de mesures et de programmes concrets, ainsi que de recommandations touchant à l'assistance électorale, au renforcement de la société civile et à la coordination des activités des institutions des Nations Unies en matière de démocratisation et de bonne gestion des affaires publiques.

Le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies prend de l'ampleur de par le monde. Le moment est venu, je crois, que nous, membres de la Conférence, commençons à faire valoir notre force numérique et notre capacité d'influer, et faisons entendre nos vues communes sur d'importantes questions d'actualité, telles que celles intéressant la paix et la sécurité mondiales, la défense de l'environnement, le développement durable, les droits de l'homme et le développement économique et social.

Fort de notre nombre croissant, je voudrais réitérer l'appel lancé par mon ministre des affaires étrangères, M. Domingo Siazon, qui nous a invité à envisager d'organiser un sommet des chefs d'État ou de gouvernement des démocraties nouvelles ou rétablies au début du prochain millénaire.

**M. Enkhsaikhan** (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : La Mongolie attache beaucoup de prix à l'examen par l'Assemblée du point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général relatif à la question, qui a été publié sous la cote A/52/513. Elle se félicite également des résultats de la Conférence internationale de Bucarest des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement et de la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, organisée avec la participation active du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nous souscrivons à l'affirmation du Secrétaire général, selon laquelle le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies et ses conférences mondiales ont imprimé un vigoureux essor à la démocratisation sur les plans mondial et régional. La grande expérience de nombreux États en matière de promotion ou de consolidation de la démocratie a fourni un riche matériau au Secrétaire général, qui a pu ainsi se concentrer dans le quatrième rapport consacré à ce thème sur les questions de programme et de principe. Ainsi, le Sous-Comité du Comité administratif de coordination chargé du renforcement des capacités de gestion des affaires

publiques a défini dans les grandes lignes 11 principes concrets de bonne gestion des affaires publiques, comprenant notamment : un secteur public efficace; des processus et des institutions responsables et transparents; une société civile associée de manière effective à la vie du pays et dotée d'une voix politique concrète; l'égalité entre les sexes. En tant que jeune démocratie, la Mongolie estime que tous ces principes sont essentiels pour la promotion ou la consolidation de la démocratie.

La Mongolie fait sienne la conclusion selon laquelle la démocratie n'est pas un modèle qu'il faut copier ou imposer, mais bien un objectif à atteindre, et que le rythme auquel la démocratisation peut progresser est fonction d'un certain nombre de facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels propres à une culture ou à une société particulière.

L'expérience de la Mongolie en matière de démocratisation démontre que l'on peut définir ce processus comme le renoncement au totalitarisme et à l'autoritarisme en faveur d'une forme de gouvernement démocratique et participatif, qui se fait pour l'essentiel en deux étapes : d'abord, une étape de transition qui prend fin quand un nouveau gouvernement est mis en place à la suite d'élections libres et régulières dont la légitimité est reconnue par tous les acteurs politiques, tandis que les élections organisées ultérieurement sont perçues comme s'inscrivant dans le cadre d'un processus politique, et, ensuite, une étape de consolidation démocratique, qui peut être définie comme un processus visant à la viabilité à long terme du processus démocratique. La consolidation démocratique est souvent confrontée à une constellation d'enjeux et de pressions à caractère non normatif, tels que l'environnement socioéconomique, l'insuffisance de ressources, la passivité de la population à l'égard des réformes politiques, la qualité de la société civile, la capacité des citoyens de se faire entendre, la qualité de la fonction publique, les choix rationnels que les acteurs politiques doivent opérer, l'intégrité des dirigeants, les systèmes de partis et, bien entendu, la conjoncture internationale. Tous ces écueils peuvent conduire à un processus difficile et lent, qui exige, pour aboutir, du temps, de la persévérance et de la bonne volonté.

Le rapport du Secrétaire général signale à juste titre que les élections sont un élément capital ou un instrument de mesure de la démocratisation. Au cours des sept dernières années, la Mongolie a tenu trois élections législatives, deux élections présidentielles et deux élections municipales, qui ont toutes été reconnues comme libres et régulières. On peut juger du degré de maturité de notre démocratisation à l'aune des deux dernières élections, l'une législative et

l'autre présidentielle, qui ont eu lieu en 1996 et 1997 respectivement. Les élections législatives ont été importantes car elles ont amené au pouvoir, à l'issue d'une victoire écrasante, les forces politiques constituées au début des années 90 pour battre en brèche le règne prolongé de l'ancien parti communiste réformé. La passation des pouvoirs s'est faite sans heurts et dans l'ordre. Le Président alors en exercice, qui s'était étroitement associé aux nouvelles forces démocratiques, a perdu les élections présidentielles qui s'étaient déroulées librement et, une fois encore, la passation des pouvoirs s'est effectuée dans l'harmonie, l'ordre et la dignité.

Pour la Mongolie, comme pour la plupart des autres anciens pays communistes, le défi le plus grave qui se pose à la consolidation de la démocratie provient des pressions socioéconomiques. Comme nous l'avons appris au cours des quelques dernières années, même lorsque la démocratisation s'accompagne simultanément d'une libéralisation économique, le coût social à payer peut être élevé et les difficultés économiques peuvent entamer la confiance dans la viabilité des institutions démocratiques. C'est pourquoi les efforts visant à atténuer les difficultés économiques et la pauvreté et, partant, les problèmes et les tensions sociales exigent de faire preuve de persévérance et de manifester une volonté politique, et ils nécessitent des ressources suffisantes, ainsi qu'un appui et une aide internationaux. Étant convaincu que la réforme économique devrait s'accélérer davantage en vue de raccourcir la douloureuse période de transition économique, le nouveau gouvernement a pris un certain nombre de mesures radicales. Il a ainsi introduit un système de taxe de «zéro» pour cent à l'importation et a accéléré le rythme des privatisations en cours. Ces mesures représentent également un moyen important d'attirer l'investissement étranger direct et d'augmenter les échanges commerciaux.

Une nouvelle définition du rôle de l'État s'impose également, conformément à ce qui est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Et, comme on le voit dans la pratique, il est également indispensable d'avoir une société civile et un secteur privé énergiques pour soutenir le processus de démocratisation et le consolider. Même si la société civile en Mongolie commence à jouer un rôle important, elle n'est pas encore devenue un partenaire social à part entière, capable d'assumer pleinement ses responsabilités ou de déterminer les termes du débat sur les questions nationales. Elle est particulièrement faible dans les régions rurales, où la participation politique se limite quelquefois à voter aux élections. Quant au secteur privé, il est toujours en voie de consolidation et a besoin d'un appui actif grâce à des mesures législatives et d'autres formes de concours de la part du Parlement et du Gouvernement.

Comme la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, tenue à New York en juillet 1997, l'a démontré avec éclat, une gestion saine des affaires publiques est essentielle pour garantir une interaction entre l'État, le secteur privé et la société civile. Le rapport indique que l'État crée un environnement politique, économique et juridique propice au progrès, tandis que le secteur privé crée des emplois et des richesses et que la société civile favorise la concertation politique et sociale et mobilise la participation des divers groupes à la vie économique, sociale et politique.

Ma délégation aimerait saisir cette occasion pour exprimer sa gratitude au PNUD et aux autres organisateurs de la Conférence, pour l'initiative qu'ils ont prise et les efforts qu'ils ont déployés en vue de garantir son succès. De même, nous estimons que la Conférence de Bucarest s'est avérée utile et fructueuse. L'examen de la situation et les recommandations adoptées à la Conférence, qui figurent dans le document A/52/334, peuvent faire l'objet d'une étude analytique intéressante et les directives proposées en vue de renforcer les politiques et les principes qui sont destinés aux gouvernements des démocraties nouvelles ou rétablies présentent une grande utilité d'un point de vue pratique. Nous estimons que la proposition tendant à mettre au point certains indicateurs pour évaluer et suivre les progrès réalisés en matière de démocratisation, est une initiative opportune qui devrait être étudiée plus avant. La Mongolie est prête à collaborer avec d'autres pays sur cette question.

La Mongolie est très favorable à l'idée de convoquer de telles conférences à des intervalles réguliers, car mon pays considère qu'elles offrent la possibilité d'échanger nos données d'expérience et de renforcer la coopération. Nous sommes disposés à accueillir bientôt une de ces prochaines conférences en Mongolie.

Ma délégation, qui s'est portée auteur du projet de résolution A/52/L.28 sur cette question, qui a été présenté ce matin par le représentant de la Roumanie, exprime l'espoir qu'il sera adopté sans vote.

**Mme Cornette** (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) :  
Le point de l'ordre du jour que nous examinons, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies» revêt une grande importance pour le Guyana. Il y a cinq ans en octobre 1992, une nouvelle démocratie a été rétablie dans mon pays à l'issue des premières élections libres et régulières depuis des

décennies. Le 15 décembre, cinq ans plus tard, le Guyana choisira le gouvernement qui mènera notre jeune démocratie vers le XXIe siècle. D'après les derniers comptes, 10 partis politiques entreront en lice pour recevoir cet honneur. Cela témoigne de l'attachement du Gouvernement et du peuple guyanais à la démocratie. C'est en regard des efforts que nous déployons pour garantir la démocratie que nous reconnaissons la valeur de l'aide extérieure.

Le Guyana a reçu une aide précieuse de la part de l'ONU lors du processus électoral qui s'est déroulé en 1992 et de nouveau en 1997. Par conséquent, le Guyana est pleinement conscient de l'importance de la question dont nous débattons aujourd'hui. Au nom de mon gouvernement, je saisis cette occasion pour remercier l'Organisation de l'aide qui nous a été fournie. Je souhaite en outre remercier le Secrétaire général de son rapport instructif et analytique sur la question. Nous avons eu le plaisir de noter le lien établi entre la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques et l'importance de ces éléments pour la consolidation de la paix et du développement.

Pour des jeunes démocraties comme la nôtre, l'ONU est le meilleur endroit où rechercher une aide. Depuis la première Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue à Manille en 1988, la question de la démocratie a fait l'objet de nombreux débats et plusieurs actions ont été entreprises par diverses entités, telles que les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les universités, pour n'en citer que quelques-unes. La troisième Conférence internationale, qui a été convoquée en septembre 1997 à Bucarest, était précédée par la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, parrainée par le PNUD. À l'issue de tous les débats de ces dernières années, il est désormais généralement admis que la démocratie est comme une culture, un mode de vie, qui doit être appris et entretenu afin qu'il puisse survivre et s'épanouir. La démocratie dépend des particularités sociales, politiques et économiques de chaque environnement national autant qu'elle est affectée par les activités internationales. L'appui qu'offre le système de l'ONU doit viser à répondre à ces deux réalités interdépendantes.

La pauvreté, le fardeau de la dette extérieure, le trafic illicite des drogues et les conflits internes sont quelques-uns des nombreux obstacles qui entravent l'action menée pour consolider la démocratie. Il s'agit là de questions mondiales qui exigent des solutions mondiales. C'est pourquoi l'appui du système des Nations Unies est également important. En

autre, alors même que nous nous concentrons sur la promotion et la consolidation de la démocratie, il est évident que de nombreuses autres activités de l'Organisation constituent indirectement des éléments de l'appui apporté par le système des Nations Unies. Comme le Secrétaire général le souligne au paragraphe 46 de son rapport (A/52/513),

«Le fait que les efforts menés par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement, de la démocratisation et de la gestion des affaires publiques soient distincts tout en se renforçant mutuellement souligne combien il est important pour le système des Nations Unies dans son ensemble d'améliorer ses capacités de coopérer et de coordonner les mesures qu'il prend».

Ainsi, un rôle majeur est confié aux démocraties développées dans notre communauté internationale. Leur assistance bilatérale ou, de préférence, multilatérale est une condition presque *sine qua non* du succès des démocraties nouvelles ou rétablies.

Pour que nos initiatives soient couronnées de succès, il convient également de tourner notre attention sur nos jeunes. Ce sont eux qui, un jour, prendront les rênes du pouvoir. Si nous voulons réellement promouvoir, consolider et, en fin de compte, préserver la démocratie, nous devons envisager l'avenir. Un élément essentiel de notre stratégie d'aujourd'hui doit donc être de préparer nos dirigeants de demain. Là encore les Nations Unies peuvent offrir une aide déterminante grâce à la diffusion d'informations et à l'élaboration de programmes et autres activités en vue de familiariser les jeunes aux principes de ce processus important. Étant donné la valeur intrinsèque de la démocratie et d'une bonne gestion des affaires publiques, et l'importance de ces deux éléments pour le développement durable et la consolidation de la paix, aucun effort ne doit être épargné pour que les démocraties nouvelles ou rétablies demeurent réellement démocratiques. Lorsque le système des Nations Unies est en mesure de fournir une aide, il doit s'y employer.

L'appui du système des Nations Unies aux gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies est sans aucun doute essentiel. Il permet de fournir des directives à l'Organisation elle-même, aux gouvernements et à tous ceux qui participent à la consolidation de la démocratie sur les plans local, régional et mondial. Il est donc nécessaire que la communauté internationale intensifie ses efforts pour créer un cadre d'appui international contribuant au succès en consolidant de façon irréversible, au niveau national, les démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Aouad** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) :  
J'ai l'honneur de prendre la parole pour exprimer la reconnaissance de l'Argentine à l'égard des Nations Unies pour l'aide apportée à l'action des gouvernements en vue de promouvoir et de consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Je tiens à remercier également le Secrétaire général pour le rapport très complet qu'il nous a fourni et à féliciter le Gouvernement et le peuple roumains pour le succès remporté par la troisième Conférence sur les démocraties nouvelles ou rétablies, tenue récemment. Nous avons accueilli avec satisfaction les conclusions de la Conférence de Bucarest dont les débats et les recommandations nous font entrevoir un avenir dans lequel le processus de démocratisation en cours sera progressivement consolidé.

Nous devons toutefois exprimer notre préoccupation au vu des rapports des experts régionaux qui font état de la persistance de menaces contre les démocraties précaires dans certaines régions. En même temps, nous appuyons les recommandations formulées à l'intention de la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide accrue dans le but d'écarter de telles menaces.

En 1997 également, s'est tenue à New York la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, à l'issue de laquelle il a été admis qu'une bonne gestion des affaires publiques doit être efficace, participative, transparente, responsable et favorable à l'État de droit. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que la communauté internationale encourage et favorise la réflexion et le développement progressif d'une nouvelle philosophie de la coopération dans ce domaine. La gestion des affaires publiques et la démocratisation, le développement durable et la consolidation de la paix occupent de plus en plus de place dans les débats internationaux.

La République argentine réaffirme aujourd'hui sa détermination de coopérer, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, à toutes les initiatives en faveur de la paix, de l'expansion de la démocratie et du respect des droits de l'homme. C'est en raison de cette détermination que nous avons pris deux initiatives majeures, l'une dans le domaine de la politique internationale, l'autre dans celui de la coopération et de l'aide humanitaire. La première de ces initiatives est la participation de l'Argentine aux opérations de maintien de la paix dans le cadre du système de sécurité collective des Nations Unies. À ce titre, 614 citoyens argentins sont aujourd'hui répartis dans diverses régions. L'autre initiative est la «Commission Casques blancs»

lancée par le Président de l'Argentine, en 1993. Destinée à tirer pleinement parti du potentiel mondial d'aide humanitaire d'urgence, elle constitue également un instrument approprié pour guider les Nations Unies dans leurs travaux de consolidation de la paix internationale.

Après s'en être écartée pendant des décennies, l'Argentine a retrouvé le chemin de la démocratie et, dans les instances les plus diverses, elle a manifesté sa volonté inébranlable de poursuivre et de renforcer le processus de consolidation démocratique qu'elle mène depuis 14 ans.

Sur le plan régional, mon pays a participé activement à l'élaboration de la Déclaration présidentielle sur un engagement démocratique signée par les chefs d'État des membres du Marché commun du Sud et ceux du Chili et de la Bolivie. Cette déclaration établit clairement que le fonctionnement efficace des institutions démocratiques est une condition essentielle à la coopération dans le cadre du Marché commun du Sud.

Pour toutes ces raisons, mon pays a également participé activement au processus de démocratisation en Amérique centrale et aux Caraïbes en fournissant une aide technique, économique et financière, en envoyant des observateurs électoraux et en participant aux opérations de paix quand la demande en a été faite.

Pour ma délégation, il ne fait aucun doute que le système démocratique de gouvernement est le meilleur moyen d'expression de la volonté du peuple. Selon nous, c'est dans le cadre de la démocratie que se multiplient les initiatives et les perspectives découlant de la liberté politique et économique. La formule moderne du développement repose sur ces libertés mais également sur les responsabilités qui incombent aux États à l'égard de la société, en tant que garants des libertés fondamentales et du renforcement du système lui-même.

Le projet de résolution s'inscrit dans le cadre des activités internationales visant à promouvoir les démocraties et le système parlementaire. C'est pourquoi, comme les années précédentes, l'Argentine s'est portée coauteur de ce texte car elle est convaincue de contribuer ainsi au développement d'idéaux qui unissent la communauté internationale.

**M. Yelchenko** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, elle a inscrit parmi les buts énoncés dans sa Charte le maintien de la paix et de la sécurité internationales; le développement des relations amicales entre nations fondées sur le respect du principe de l'égalité de droit des peuples et de leur droit

de disposer d'eux-mêmes, ainsi que le développement et l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Depuis 1945, le monde a connu de profonds changements. Nous avons survécu à de longues années de guerre froide et d'affrontements idéologiques. La carte politique mondiale a ainsi enregistré la création de nouveaux États, qui ont pour la plupart fait le choix de la démocratie.

Aujourd'hui, le processus de démocratisation a pris une ampleur mondiale et s'observe tant au Nord qu'au Sud, à l'Est qu'à l'Ouest. Depuis quelques années, on s'accorde quasi universellement à reconnaître que le système de gouvernement démocratique est le meilleur modèle à suivre pour assurer un cadre fiable au règlement des problèmes politiques, économiques et sociaux.

L'Ukraine n'est pas un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, mais, en tant qu'État ayant recouvré son indépendance, elle se considère partie intégrante du groupe des démocraties nouvelles ou rétablies. Engagée sur la voie de la démocratie dès les premiers jours de son indépendance, l'Ukraine a affiché sa volonté politique de mettre en place un État ouvert, libre et démocratique. Cela a permis à notre pays de préserver la paix et la concorde sociale; d'éliminer les contradictions qui auraient pu dégénérer en de sanglants conflits d'ordre ethnique, politique, ou économique, et ainsi de sauvegarder l'harmonie nationale.

L'adoption de la Loi fondamentale de l'Ukraine, le 28 juin de l'année dernière, a bien entendu contribué à renforcer la stabilité politique nationale et l'harmonie au sein de la société. La nouvelle Constitution de l'Ukraine est devenue un garant fiable de l'État de droit, des principes démocratiques et des droits et libertés de la personne.

Ainsi s'achève la période de formation nationale, qui a duré six ans. La structure de l'État est à présent en place et il faut maintenant la renforcer, et la gérer, dans le domaine économique en premier lieu.

Un autre signe de progrès démocratique en Ukraine est l'adoption récente, par le Parlement ukrainien, de la loi sur son représentant des droits de l'homme ou «ombudsman», le but principal de cette institution étant d'établir un contrôle parlementaire du respect des droits et des libertés constitutionnels de tous les citoyens.

Je voudrais également indiquer que ces jours-ci, la délégation du Congrès des autorités locales et régionales du

Conseil de l'Europe est en visite en Ukraine afin d'évaluer l'évolution de la situation dans le domaine de l'administration locale.

En dépit de l'optimisme qui règne dans cette salle en ce qui concerne le processus de démocratisation de la communauté mondiale, force est de constater que les menaces potentielles qui pèsent sur la démocratie demeurent considérables dans de nombreuses régions du monde. La démocratisation est un processus de longue haleine qui exige une attitude circonspecte tant des gouvernements nationaux que des organisations et institutions internationales.

À cet égard, la délégation ukrainienne voudrait rappeler la proposition du Président de l'Ukraine, il y a deux ans, lors de la Réunion commémorative de l'Assemblée générale, visant à établir un mécanisme de tutelle des Nations Unies pour les nouveaux États en cours de formation.

Nous estimons que l'appui qu'offre actuellement l'Organisation aux efforts des gouvernements visant à promouvoir et consolider des démocraties nouvelles ou rétablies va dans le sens de cette proposition. Ma délégation se félicite des activités menées par le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement qui appuient et suivent les efforts des démocraties nouvelles et rétablies, comme ils en ont reçu mandat de l'Assemblée générale, et appuie fermement la recommandation de la Conférence de Bucarest à cet égard.

Nous souscrivons entièrement aux observations et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/52/513), en particulier en ce qui concerne les activités de l'ONU dans le domaine de la démocratisation et de la bonne gestion des affaires publiques, et du renforcement de la société civile, qui souligne les nouvelles tendances du mouvement en faveur de la démocratie.

Nous sommes convaincus que le développement des concepts de démocratisation et de conduite avisée des affaires publiques doit se faire à l'unisson, ces deux phénomènes étant indissociables. Ma délégation espère qu'en faisant de ces deux questions une seule rubrique, on pourra y parvenir.

En tant que participant à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, qui a eu lieu cette année à Bucarest, l'Ukraine a souscrit au document final de la Conférence, intitulé «Examen de la situation et recommandations». Nous considérons que ce document revêt une

grande importance en particulier aux fins du renforcement des politiques et principes appliqués par les gouvernements des démocraties nouvelles et rétablies.

Notre délégation partage entièrement la vue exposée dans le document final de la Conférence selon laquelle :

«L'ONU devrait aider à faire face à certaines circonstances exceptionnelles et aux priorités propres à chaque pays, et orienter la mise en oeuvre des recommandations et plans d'action adoptés par les grandes conférences mondiales des Nations Unies.»  
(A/52/334, appendice, Part IV.B)

On peut dire sans exagérer que le processus de démocratisation, en tant que tendance générale marquant l'évolution de la civilisation mondiale à la veille du prochain millénaire, continuera de prendre de l'ampleur au cours du XXIe siècle. La paix, la sécurité et la prospérité des peuples demeurent la priorité de l'humanité progressiste et l'objet même de l'existence de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais une fois encore réitérer l'adhésion de l'Ukraine au principe de la démocratie et sa volonté de demeurer un partenaire actif de l'ONU dans l'appui qu'elle apporte aux gouvernements qui oeuvrent à la promotion et la consolidation de démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Biaou (Bénin) :** À l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je voudrais exprimer les félicitations de la délégation béninoise pour la manière efficace dont le bureau s'acquitte de son mandat dans la direction des travaux de la présente session de l'Assemblée générale.

Le Bénin, comme on le sait, est engagé depuis plus de sept ans dans le processus de la démocratisation et de l'édification de l'État de droit. C'est pourquoi, ma délégation attache une grande importance au point 38 de notre ordre du jour, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Les changements intervenus au cours de ces dernières années sur la scène internationale ont eu une influence décisive sur l'évolution socioéconomique de plusieurs nations et ont modifié le paysage politique et économique de certaines régions.

De l'Amérique latine à l'Afrique, de l'Europe à l'Asie, sous la pression des forces démocratiques, plusieurs

pouvoirs autoritaires ont cédé leur place à des régimes démocratiques plus ouverts et plus respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le processus de démocratisation ainsi déclenché est allé en s'amplifiant, suivant des chemins divers selon les réalités ou les exigences de chaque société mais aussi au gré des circonstances.

L'accélération de la démocratisation n'a malheureusement pas connu partout le même sort. Le mouvement a subi par endroits des ralentissements et même des revers. Dans nombre de pays, notamment en Afrique, mon continent, les fragiles démocraties restent très menacées. Tout porte à croire que la démocratisation est à la recherche d'un second souffle.

Dans ce contexte, il est impérieux pour les démocraties nouvelles ou rétablies de rechercher ensemble les voies et moyens de se consolider et de se développer. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer.

Ma délégation souhaite que le présent débat nous permette de dégager les voies et moyens par lesquels l'Organisation apportera un appui plus efficace dans le domaine de la démocratisation de la bonne gestion des affaires publiques.

La démocratie comme système de gouvernement ne peut se consolider que grâce à un développement socioéconomique harmonieux, qui favorise l'épanouissement de l'être humain dans ses multiples dimensions. Ma délégation se félicite donc de l'adoption cette année par l'Assemblée générale de l'«Agenda pour le développement», agenda qui met suffisamment l'accent sur la complémentarité, ainsi que la complexité des relations qui existent entre la démocratie et le développement.

Par ailleurs, cette nouvelle dimension de la coopération internationale a été au coeur des travaux de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue du 2 au 4 septembre 1997 à Bucarest (Roumanie), sur le thème «Démocratie et développement». Le Bénin, qui a pris une part active à cette conférence, souhaite vivement que les décisions et recommandations qui en sont issues contribuent, dans le cadre des réformes en cours, à définir au niveau des Nations Unies une meilleure manière de soutenir les efforts que déploient les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

En effet, nous savons et nous sommes convaincus que la simple satisfaction des exigences du rituel des consultations électorales périodiques ne suffit pas et ne saurait, en aucune manière, être déterminante pour installer et garantir durablement la démocratie dans un pays, surtout un pays en développement comme le mien, classé parmi les moins avancés.

De même, pour que la démocratie ait un sens réel, qu'elle soit un idéal partagé par tous les peuples et réalise la plénitude de ses effets libérateurs et salvateurs, elle doit s'exprimer, sans ambiguïté, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Cela signifie que la démocratie doit aussi sous-tendre et régir l'organisation et la conduite des relations internationales. Le monde, longtemps divisé par l'antagonisme Est-Ouest et par les déséquilibres Nord-Sud, peut et doit, maintenant que la guerre froide est finie avec la chute du mur de Berlin, concevoir et mettre en oeuvre désormais de nouveaux rapports démocratiques entre les États.

Il n'est donc pas exagéré de dire que le renouveau de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est amorcé depuis la célébration du cinquantième anniversaire de notre organisation universelle, doit être soutenu par tous nos États et développé résolument afin de garantir les conditions indispensables à la poursuite harmonieuse du processus de démocratisation de la communauté internationale à l'aube du XXIe siècle.

Suite au changement pacifique opéré en douceur au Bénin depuis la Conférence des forces vives de la nation en février 1990, le peuple béninois vit une ère de renouveau démocratique fondée, entre autres, sur l'édification de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'élimination de la pauvreté, la promotion du développement durable à travers ses trois composantes — économique, sociale et environnementale.

Cette nouvelle expérience se poursuit et s'enracine au fil des jours et des événements. C'est pour marquer son engagement profond en faveur de la promotion des principes démocratiques que le Gouvernement béninois s'est offert pour accueillir à Cotonou la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Le Bénin sera ainsi le premier pays africain à abriter cette conférence de type nouveau dans les rencontres internationales.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier tous les participants à la troisième Conférence du

soutien apporté à son offre et assure que le Bénin ne ménagera aucun effort pour faire de cette conférence un succès éclatant qui restera gravé dans les annales et les mémoires. Pour la réalisation de cette noble ambition, le Bénin sait qu'il peut compter sur le soutien de tous les États et sur le système des Nations Unies, en particulier du Programme des Nations Unies pour le développement.

Enfin, la délégation du Bénin s'associe pleinement au projet de résolution présenté par la Roumanie au nom des coauteurs et espère vivement qu'il sera adopté par consensus.

**M. Minoves-Triquell** (Andorre) (*interprétation de l'anglais*) : Avant hier j'ai pris la parole à la Troisième Commission pour lancer un message, concernant le débat actuel sur la démocratie et les droits de l'homme par rapport aux droits économiques et sociaux, qu'il convient de relancer aujourd'hui. En fait, à notre avis, l'un des objectifs des Nations Unies est d'aider les gouvernements à promouvoir et à consolider les démocraties nouvelles et rétablies en recourant aux moyens, aux procédures et aux idées que les politologues, tels que Juan Liz de Yale University, et d'autres spécialistes ont identifié comme des facteurs consolidant la démocratie, et notamment en créant un réseau de soutien.

L'Andorre reconnaît le rôle précieux de tous les efforts dont il est fait état dans le projet de résolution d'aujourd'hui et qui se situent au coeur des objectifs de l'Organisation, et se félicite du rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/52/513. Nous tenons également à exprimer notre satisfaction pour le succès des trois conférences internationales sur les démocraties nouvelles et rétablies qui ont eu lieu depuis 1988, la plus récente à Bucarest.

Nous pensons, toutefois, que pour créer un état d'esprit propice à une action efficace et soutenue pour la promotion de la démocratie à travers le monde, il faut que l'Organisation reconnaisse sans détour les fondements et l'importance de la démocratie. En encourageant à l'Organisation un débat un tant soit peu philosophique sur la nature et la nécessité de la démocratie — indépendamment du progrès et du développement économiques — nous serons en mesure de capter l'attention de la société civile et de nous assurer de son concours dans la tâche ardue mais noble qui consiste à agrandir le domaine de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde.

(*L'orateur poursuit en français*)

«Une grande révolution démocratique s'opère parmi nous : tous la voient, mais tous ne la jugent point de la même manière. Les uns la considèrent comme une chose nouvelle, et, la prenant pour un accident, ils espèrent pouvoir encore l'arrêter; tandis que d'autres la jugent irrésistible, parce qu'elle leur semble le fait le plus continu, le plus ancien et le plus permanent que l'on connaisse dans l'histoire (*Alexis de Tocqueville, De la démocratie en Amérique, Introduction*).»

(*L'orateur reprend en anglais*)

Il y a plus de 160 ans, Alexis de Tocqueville a reconnu l'apparition et le développement de la démocratie, en tant qu'idée et en tant que fait, et a essayé de tracer son évolution, ainsi que ses limites philosophiques. Je suis au nombre de ceux qui estiment que la démocratie et l'établissement d'un régime de droits de l'homme au niveau de la planète sont à la fois irrésistibles et irrépressibles, et que leurs limites ne sont établies qu'en fonction des limites de la liberté personnelle elle-même, c'est-à-dire lorsque notre liberté empiète sur celle de nos congénères, car, après tout, nous sommes tous des êtres sociaux.

Bien entendu, le fait que je sois andorran n'est pas étranger à la profondeur de mes convictions. Après tout, j'appartiens à une société qui, étant restreinte et ayant suivi le cours de sa propre histoire, a pu se raccrocher aux libertés individuelles et à la doctrine de la tolérance depuis plus de 1 000 ans. C'est ainsi qu'ayant lu récemment un ouvrage parlant de l'époque de l'Inquisition et de la chasse aux sorcières en Europe, je me suis rendu compte que ces faits avaient eu une bien faible incidence en Andorre.

Pourquoi devrions-nous tenir si rigoureusement ces engagements envers la démocratie et les droits de l'homme? Ma théorie est qu'il ne s'agit pas de fierté nationale ni d'exemple glorieux — nullement. Nos semblables ne sont, par nature, ni meilleurs, ni pires que tout autre spécimen de la race humaine. Nous avons tout simplement le bonheur, il me semble, de posséder un petit territoire que nous administrons nous-mêmes, et que les montagnes et la neige isolent du reste du monde. Comme tout le monde se connaissant, il est beaucoup plus difficile d'exercer des sévices sur son voisin. En fait, il est beaucoup plus facile de torturer et de tuer sur le papier que dans la réalité, sauf pour ceux qui se repaissent du sadisme et du mal.

En même temps, en Andorre les conditions de vie étaient si difficiles que nul n'était épargné. Le bien commun a été assuré par la coopération de tous et pour tous, et il s'est traduit par des avantages individuels de toute nature qui ne sauraient être obtenus par une personne ni par une famille à elle seule. Ainsi depuis 1419, nous avons un parlement, mais nous n'avons jamais connu le règne d'un seul homme ou d'un parti unique. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que tout en étant une petite société, et tout en ayant de solides valeurs culturelles, religieuses et sociales nous avons toujours respecté et respectons toujours la liberté d'autrui dans mon pays. Notre histoire au XXe siècle en est la preuve. Notre pays a été un asile de liberté pour tous ceux qui fuyaient l'intolérance, la torture et le totalitarisme et une mort sordide à l'époque de la guerre civile espagnole qui sévissait chez notre voisin, et pour tous les autres qui fuyaient les horreurs de la Seconde guerre mondiale en franchissant notre frontière septentrionale.

En prenant pour modèle l'exemple andorran, je fais bien entendu mon travail d'ambassadeur — comme je l'ai fait l'autre jour à la Troisième Commission — qui consiste à mieux faire connaître mon pays, et je prie l'Assemblée d'avoir la clémence de m'accorder un peu de temps pour le faire ici. Mais en définitive, je veux également démontrer que, dans une certaine mesure, il est possible d'instaurer la pratique des droits de l'homme et de la démocratie dans les pays pauvres, dans les collectivités éloignées de la tendance générale de la sophistication urbaine ou des clubs de débats new-yorkais. Les Andorrans l'ont fait par nécessité. Nous nous sommes accrochés aux valeurs qui étaient nécessaires à notre survie, mais finalement cela a été un choix de société, par le biais de moyens démocratiques, des moyens qui, je le reconnais, ont été plus faciles et d'une utilisation plus naturelle dans des conditions primitives, compte tenu des dimensions réduites du pays.

À la fin de ce deuxième millénaire, la démocratie et les droits de l'homme sont de plus en plus nécessaires pour la planète. La Déclaration des droits de l'homme de 1948, comme le premier alinéa du préambule du projet de résolution d'aujourd'hui le souligne, a tracé une voie susceptible d'éloigner le monde du chemin de l'autodestruction que la famille humaine est parfois tentée d'emprunter. Si nous respectons les droits des autres sur le plan individuel, il est d'autant moins probable que nous devenions agressifs à l'égard de l'agrégat d'individus qu'est l'État-nation. Les politologues sont d'avis que les démocraties, dépositaires du respect réaliste des droits de l'homme, ne combattent pas les démocraties. Le choix de la démocratie et des droits de l'homme, choix philosophique qui constitue la seule option d'un monde rationnel pour traverser les siècles à venir,

existe depuis 1948. Nous disposons en effet, pour la première fois dans l'histoire, d'une norme internationale écrite qui définit ce qui est bon et ce qui est mauvais. La quête humaine éternelle de compréhension des incidences du bien et du mal n'aura probablement pas de fin, mais la Déclaration de 1948 est nettement un pas dans la bonne direction. Au nom de mon gouvernement, je demande instamment à beaucoup de pays de faire ce pas, intégralement, sans réserves et sans conditions.

C'est bien le moment approprié pour réfléchir à cette question. Le cinquantième anniversaire de la Déclaration approche rapidement, et cela ne serait pas contre-indiqué que certains pays remettaient de l'ordre dans leur maison, de façon que nous puissions célébrer cet événement comme il se doit dans toutes les parties du monde. On frissonne parfois en prenant connaissance des rapports portant sur le respect de la démocratie et des droits de l'homme qui nous parviennent de certaines régions du monde. Par son vote et son coparrainage de certaines résolutions de la Troisième Commission, Andorre a exprimé clairement sa position sur ce point. Il est faux de dire que les droits économiques et sociaux passent avant les libertés individuelles; pourquoi les unes devraient-elles exclure les autres? Après tout, les pays, même dans le monde en développement, qui ont embrassé la démocratie et les droits de l'homme ne semblent s'en tirer plus mal dans le domaine du développement que ceux qui optent pour des régimes autoritaires.

En tout état de cause, comme dans beaucoup de ces États les droits de l'homme et la démocratie n'ont eu aucune chance, c'est là un argument qui reste impossible à démontrer. Les pays comme le mien, qui se définissent eux-mêmes comme des défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme doivent aussi transcender le statu quo. Nous devons encourager la tolérance à tous les niveaux, en donnant une voix à ceux qui n'en ont pas encore et en favorisant le respect de tous les membres de la société.

Il est particulièrement important pour nous de diffuser nos connaissances en matière de démocratie et de droits de l'homme dans les écoles, de façon que nos enfants grandissent avec de solides notions de ce qui est juste, de la valeur inestimable de toute manifestation de l'individualité humaine, de la richesse d'une société qui, bien que dure avec les gens intolérants, acquiert sa force par un respect individuel réciproque et non par la répression, par les livres et non par le fusil. L'enseignement de ces connaissances est le facteur déterminant pour la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme, où que ce soit. L'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant insiste sur l'éducation portant sur les questions relatives aux droits de l'homme, et

beaucoup reste à faire dans ce domaine. Andorre consacre une attention particulière à cette question de façon que les écoles andorranes puissent inculquer les valeurs de la Déclaration de 1948 à ses enfants.

Comme je l'ai déclaré à la Troisième Commission, l'heure a sonné et le message transmis a une double connotation. Aux pays qui craignent les droits de l'homme et la démocratie, qu'ils n'aient aucune crainte. Il n'y a pas d'autre moyen de faire évoluer la condition humaine dans les années à venir, indépendamment de l'économie. Aux pays à qui la démocratie et les droits de l'homme sont chers, nous devons aller au-delà de ce que nous avons déjà; nous devons oser édifier de meilleures sociétés pour tous.

**M. Baby (Inde) (interprétation de l'anglais) :** C'est un plaisir particulier pour moi, pour des raisons que je vais expliquer, que de prendre la parole devant l'Assemblée sur le point de l'ordre du jour intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies». Le fait que je représente l'Inde, pour parler sur cette question, illustre la valeur de la démocratie en tant que système de gouvernement, ainsi que la diversité et la vigueur uniques de la démocratie indienne en particulier.

Je suis membre du Parti communiste indien, marxiste. Contrairement à la fausse conception selon laquelle l'idéologie communiste est opposée à la démocratie, mon parti joue un rôle dans l'organisation démocratique de l'Inde. Nous nous présentons aux élections et, comme on peut voir, nous les gagnons. Mon parti représente les États du Kerala, du Bengale-Occidental et du Tripura — des communistes portés au pouvoir par le peuple. Nous ne sommes pas au pouvoir à New Delhi, bien que mon parti soit associé au parti centriste du United Front, qui est au pouvoir. Le fait que je sois le membre du Parlement invité par le Gouvernement indien pour le représenter à cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale est une preuve de la maturité de la démocratie indienne. De plus, c'est pour moi un honneur.

La plus grande démocratie du monde, l'Inde, appuie les efforts de l'ONU pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous avons traditionnellement entretenu des relations étroites avec beaucoup de ces pays. Nous avons participé aux conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies, y compris la dernière, qui s'est tenue à Bucarest, en septembre. Le message de cette conférence est que la démocratie, le développement et la bonne gestion des affaires publiques sont indissociables, et que ces États et ceux qui les appuient doivent se concen-

trer également sur ces trois composantes. Nous avons lu avec intérêt le rapport du Secrétaire général (A/52/513) sur l'appui fourni par le système des Nations Unies.

Les démocraties nouvelles ou rétablies ont entrepris cette quête cruciale et essentielle d'un gouvernement représentatif au moment où la plupart d'entre eux doivent lutter pour leur développement en même temps qu'ils doivent faire face à deux autres défis inévitables. Sur le plan national, la plupart des États ressentent une pression et peut-être même le besoin de s'orienter vers une économie de marché où l'État n'est pas l'unique fournisseur de biens et de services mais bien un facilitateur. Sur le plan international, ils font face au défi de la mondialisation. Comme l'indique le *Rapport sur la situation sociale dans le monde 1997*,

«les forces transnationales qui sont les moteurs de ces transformations mondiales, en particulier la mobilité des investissements et des capitaux, affaiblissent les moyens d'action auxquels les gouvernements peuvent recourir pour influencer sur les résultats économiques et sociaux au point que, souvent, le pouvoir de réaliser les engagements de politique intérieure, et donc d'influencer les tendances mondiales, échappe même aux élus nationaux.» (E/1997/15, p. 3, par. 8)

Bien que l'économie de marché soit devenue une norme presque aussi universellement acceptée que la démocratie, la Banque mondiale, dans son *Rapport sur le développement dans le monde 1997*, note que beaucoup de pays ne possèdent même pas les bases institutionnelles fondamentales nécessaires au développement des marchés. En même temps, les choix politiques difficiles qui sont essentiels dans la transition vers une économie de marché sont encore plus difficiles dans une démocratie. Les chômeurs ne votent pas pour des gouvernements qui ne peuvent leur assurer un emploi ou qui les ont mis à pied; l'éducation de l'électorat peut s'avérer presque insurmontable pour un gouvernement dans une démocratie inexpérimentée.

L'ONU peut aider, non seulement à développer ces capacités nationales, mais également à utiliser l'expérience acquise par d'autres démocraties qui ont déjà suivi cet itinéraire. En Inde, par exemple, nous avons adopté un cadre pour poursuivre, grâce à des décisions adoptées démocratiquement, la croissance en même temps que l'équité sociale. Nous appelons cela une politique du marché qualitativement supérieure et nous sommes prêts à partager notre expérience avec d'autres.

Ce qui complique les choses pour les démocraties nouvelles ou rétablies est que l'orthodoxie politique actuelle

exige une réduction de l'État. Les gouvernements, y compris dans les États à propos desquels nous discutons, sont invités de façon pressante à abandonner nombre d'activités qui sont du ressort de l'État. Cependant, cela également a des conséquences politiques et, en fait, à en croire les chiffres de la Banque mondiale, les pays en développement, où environ un quart du revenu national provient des dépenses de l'État, ont encore beaucoup à faire avant de rattraper les niveaux des dépenses publiques dans le monde développé, où ces dépenses représentent près de la moitié du revenu total. Le système des Nations Unies devrait donc, dans ses conseils, ne pas suivre une mode mais analyser la situation de chaque pays objectivement et offrir des conseils neutres et professionnels.

Le système des Nations Unies doit considérer les besoins que les démocraties nouvelles et rétablies ont bien identifiés. Le rapport du Secrétaire général, qui est très intéressant et novateur, reconnaît la complexité de la relation existant entre la démocratisation, la bonne gestion des affaires publiques et le développement. Dans son travail, l'ONU doit évaluer les besoins spécifiques des États pris individuellement et de groupes d'États au sein des démocraties nouvelles ou rétablies et adapter ses programmes en conséquence. Ainsi, il y a des groupes de pays où la capacité de l'État doit être renforcée mais il y a d'autres États où, au contraire, cette capacité est peut être excessive et doit être maintenant utilisée différemment pour «diriger plutôt que ramper». Dans un troisième groupe, la capacité de l'État est réduite mais elle n'est pas utilisée de la façon la plus productive. Un paradigme d'assistance unique pour le développement des capacités ne sera pas utile.

Une autre question importante à laquelle doivent faire face toutes les démocraties et qui représente des défis particuliers pour les démocraties nouvelles ou rétablies est l'équilibre entre la décentralisation ou la délégation des pouvoirs et le contrôle central. En Inde, grâce à un processus continu d'essai, nous avons un système qui fonctionne mais est en évolution. Le mouvement «Plan du peuple» dans mon État est une expérience unique où par le biais du Panchayat Raj, les individus au niveau des communautés de base participent directement à la planification et à la mise en oeuvre. Un autre exemple est le modèle de société basé sur le développement local, dans mon État. De toute évidence, le pouvoir doit être donné au peuple. Cependant si l'on ne tient pas compte des caractéristiques particulières et des étapes historiques d'un pays donné ou des régions au sein de ces pays, tout en travaillant à la délégation des pouvoirs et à la décentralisation, nous risquons de rompre le consensus national au sein d'une démocratie nouvelle ou rétablie. La croissance inégale entre les régions d'un pays,

la délégation des pouvoirs à un gouvernement local qui n'est pas encore apte à assumer ses responsabilités ou la tension entre gouvernements locaux encouragés par des conseils de l'extérieur à prendre des positions intransigeantes face au gouvernement central, tout cela peut entraver le développement d'une démocratie nouvelle. Dans des situations extrêmes, cela peut conduire à des menaces à l'intégrité et à l'unité de l'État. Les conseils du système des Nations Unies ne doivent pas se fonder sur des préjugés idéologiques mais être objectifs, logiques et s'adapter aux besoins de chaque pays.

Les efforts visant à introduire, à titre expérimental, de nouveaux processus démocratiques pour permettre aux individus de choisir leurs représentants au niveau municipal et local dans certains pays méritent d'être relevés et loués si nous voulons sincèrement reconnaître les différentes traditions historiques dans l'évolution de la pratique politique démocratique.

Nul doute que le rôle de la société civile est de plus en plus important et son impact sur le développement économique, social et même politique ne fera que se renforcer. Cependant, la société civile doit être considérée comme un partenaire du gouvernement pour la promotion d'un objectif commun. Encore une fois, l'on décrit communément aujourd'hui la société civile comme ayant un rôle de gardien qui doit veiller au bon fonctionnement d'un gouvernement démocratique. Cela extrapole le travail de quelques ONG qui ont joué un rôle spécifique dans certains secteurs et certains pays, à une norme mondiale; cela n'est pas souhaitable. L'ONU, dans son travail avec les démocraties nouvelles et rétablies, ne devrait pas encourager cette polarisation qui pourrait détruire le consensus politique souvent précaire, sur lequel reposent ces États.

Bien que nous abordions essentiellement le travail du système des Nations Unies, nous devons nous souvenir, comme la Conférence de Bucarest l'a reconnu, que la communauté internationale a un rôle vital à jouer pour appuyer les démocraties nouvelles ou rétablies. De meilleurs termes de l'échange, un accès accru aux marchés, des flux d'investissements stables et plus importants, l'accès aux techniques sur une base non discriminatoire et la disponibilité de l'assistance publique au développement sont des éléments essentiels si nous voulons que ces pays puissent satisfaire les besoins de leur développement économique et social. Si l'on ne répond pas à ces besoins, le développement dans ces pays piétinera, le tissu social s'en ressentira et les populations perdront courage. L'on rappellera les anciens systèmes qui offraient une couverture sociale; si le développement est effectivement l'autre face

de la démocratie, pourquoi l'autre face est-elle voilée? En fin de compte, la valeur de la démocratie pourrait être elle-même remise en cause. Le monde des démocraties mûres a en conséquence un intérêt évident à veiller à ce que l'expérience démocratique réussisse dans les démocraties nouvelles ou rétablies.

L'ONU a de nombreuses priorités mais l'aide aux démocraties nouvelles ou rétablies doit être une priorité absolue. Malheureusement, ses ressources sont limitées, en baisse et maintenant de plus en plus incertaines. Le plus regrettable est que l'ONU se trouve dans cette situation parce que la législature d'un grand contributeur et d'une grande démocratie a choisi de ne pas respecter les obligations découlant de la Charte selon lesquelles tout État Membre doit verser ses contributions inconditionnellement. Le Secrétariat pourrait presque souhaiter des totalitarismes nouveaux ou rétablis si les processus démocratiques sont utilisés par un État comme prétexte pour refuser de payer ses arriérés. Nous espérons que cette aberration incongrue disparaîtra et que l'ONU recevra de tous ses Membres les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats urgents de la communauté internationale, y compris des démocraties nouvelles ou rétablies.

L'Inde sera heureuse de fournir à l'ONU, au bénéfice des démocraties nouvelles ou rétablies, l'expérience qu'elle a acquise ces 50 dernières années pendant lesquelles elle s'est efforcée de répondre aux aspirations économiques et sociales de sa population, dans le cadre d'un processus démocratique. Nous souhaitons plein succès à nos amis de ces pays dans les tâches difficiles qu'ils ont à réaliser.

**M. Fulci** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord vous dire combien je suis heureux de prendre la parole à l'Assemblée générale aujourd'hui avec vous, Madame l'Ambassadeur Camara, à la présidence. Vous êtes une fille digne, compétente et authentique d'un grand continent : l'Afrique.

Tout en m'associant pleinement aux commentaires du représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne, je voudrais signaler certaines questions auxquelles l'Italie attache une importance particulière.

Le terme «démocratisation» désigne le processus par lequel une société devient de plus en plus participative. Le système des Nations Unies peut assister des États Membres dans ce processus en les aidant à se doter d'un système de gouvernance plus équitable et plus efficace de leurs peuples et à renforcer leur société civile. L'Organisation peut les y aider grâce à ses activités en matière de rétablissement de

la paix, de maintien de la paix et de la consolidation de la paix. En fait, comme nous le savons tous, la majorité des conflits en raison desquels l'Organisation des Nations Unies déploie des activités en faveur de la paix sont internes. On demande de plus en plus à l'ONU de lancer des programmes qui promeuvent une culture démocratique facilitant la négociation et la mise en oeuvre du règlement des conflits, et permettant ultérieurement d'aider les pays affectés à reconstruire leurs institutions et à consolider la paix.

Pour faire de la démocratie un outil universel, ce qui est l'objectif à atteindre, cinq composantes principales sont à retenir. Premièrement, les partis, les mouvements politiques et la société civile qui sont tous en effet des éléments essentiels à l'établissement d'une démocratie saine. En outre, les syndicats, les organisations non gouvernementales et d'autres associations peuvent être les grandes forces motrices de la démocratie.

La deuxième composante est celle de l'assistance électorale. Au cours des dernières années, la communauté internationale a eu davantage recours au concours de l'ONU dans ce domaine crucial, comme l'a récemment signalé le Secrétaire général dans une lettre aux États Membres. L'Italie a activement contribué — en Afrique, en Amérique centrale et en Europe — à des programmes d'assistance électorale, de renforcement de la société civile, d'éducation et de formation en matière de droits de l'homme, de rédaction des lois électorales et d'inscription sur les listes électorales et de vérification de ces listes.

Troisièmement : l'environnement médiatique. La liberté et le pluralisme sont des conditions préalables essentielles à la démocratie et le développement d'une presse libre et responsable est indispensable à une démocratisation efficace. Il est très encourageant de voir à cet égard combien les liens entre l'ONU et les médias se resserrent. Comme le savent les membres de l'Assemblée, le deuxième Forum mondial sur la télévision, créé aux termes de la résolution 51/205 de l'Assemblée générale, vient de se terminer avec un taux de participation encore plus élevé que celui de l'an dernier, du fait particulièrement de la présence de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes.

La quatrième composante est le respect des droits de l'homme, fondement de la démocratie. À cet égard, nous saluons l'oeuvre réalisée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui, à notre avis, devrait pouvoir accroître ses activités et être encouragé à mettre sur pied des programmes de coopération concrets

avec des États Membres. Comme l'a dit mon ministre des affaires étrangères hier au Forum mondial sur la télévision :

«Nous avons vraiment de la chance que les États n'aient plus le droit de faire mal à leurs propres citoyens.»

Cinquièmement, le renforcement des institutions et la bonne gestion des affaires publiques sont un autre domaine pour lesquels les États Membres ont commencé à demander l'aide des Nations Unies. Il faut accorder une attention particulière au renforcement de l'administration publique et à la rendre plus responsable et plus transparente. Lors de sa réunion consacrée à ce sujet, à la reprise de sa cinquantième session en avril 1996, l'Assemblée générale s'est préoccupée questions fondamentales suivantes : légitimité politique; liberté d'association et de participation; pouvoir judiciaire juste et fiable; liberté de l'information et d'expression; gestion efficace et efficiente du secteur public; et interaction avec les organisations de la société civile. À cet égard, il faut louer les efforts déployés par la Division de l'administration publique et des finances du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

L'Italie est tout acquise à la consolidation de la démocratie dans des pays qui ont connu des troubles institutionnels ou des conflits. Le cas de l'Albanie est éloquent et c'est l'exemple le plus récent. Après l'heureuse issue de l'opération Alba et la tenue d'élections libres et démocratiques dans ce pays, une conférence ministérielle a été tenue à Rome, le 17 octobre. À cette occasion, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Lamberto Dini, a déclaré :

«L'État de droit, la réhabilitation du système judiciaire, le renforcement des normes en matière d'éducation, de santé et d'administration publique, la restructuration des forces de police et de défense et leur mise au niveau que connaissent les sociétés modernes et démocratiques sont tous des éléments d'un plan global visant à créer les conditions propices à une stabilité à long terme.»

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales peut également contribuer de beaucoup au processus de consolidation de la démocratie. Cette coopération a lieu en Europe, plus particulièrement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous nous félicitons du fait que, dans les jours à venir, l'Assemblée générale examinera encore une fois ce point de l'ordre du jour avec le représentant de l'OSCE.

Cette année, deux événements ont marqué le débat sur les démocraties nouvelles et restaurées : la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, qui a eu lieu à Bucarest du 2 au 4 septembre, et la Conférence internationale sur la gestion des affaires publiques en vue d'une croissance durable et de l'équité, tenue à New York du 28 au 30 juin 1997.

La Conférence de Bucarest, à laquelle mon pays a activement participé, a permis de souligner les synergies entre la démocratie et le développement durable. Elle a ajouté une nouvelle dimension au débat sur la démocratie et a suscité une nouvelle réflexion sur la coopération internationale en la matière. Les nouvelles questions à l'étude comprennent le rôle de la société civile et du secteur privé dans la démocratisation, la participation des femmes à la démocratisation et l'utilisation de la mondialisation au profit de la consolidation de la démocratie.

L'Italie se félicite des lignes directrices et des principes et recommandations adoptés lors des Conférences de Bucarest et de New York. Nous tenons également à féliciter le Gouvernement roumain d'avoir organisé une conférence qui ait été couronnée d'un tel succès.

Enfin, l'Italie apprécie grandement la décision prise à la Conférence de Bucarest d'organiser la prochaine conférence en Afrique. Je crois savoir que le Bénin a été choisi comme pays hôte ce matin. Cette décision symbolise la contribution sans prix que les pays du continent africain peuvent apporter à l'universalisation du concept et de la pratique de la démocratie.

**M. Spitzer** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis souscrivent pleinement aux conclusions figurant dans le récent rapport du Secrétaire général sur l'appui du système de l'ONU aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, en particulier ses observations et recommandations concernant l'assistance électorale, le renforcement de la société civile, la coordination des activités de l'ONU menées dans le domaine de la démocratisation et de la bonne gestion des affaires publiques, et la promotion de la démocratie au XXIe siècle.

Les États-Unis restent engagés à la consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies du monde. Nous comprenons que bon nombre de ces pays font face au défi que présentent des transitions simultanées, de l'autocratie à la démocratie, d'une économie planifiée à une économie de marché et même, dans certains cas, de la guerre à la paix.

Voilà pourquoi nous avons applaudi le fait que la récente Conférence de Bucarest se soit axée sur le lien essentiel existant entre la démocratie et le développement durable. Et c'est pourquoi nous applaudissons les efforts qu'accomplit le Secrétaire général pour utiliser le programme de démocratisation et de bonne gestion des affaires publiques comme moyen permettant de lier les programmes de paix et de développement des Nations Unies.

La croissance constante du nombre des démocraties nouvelles ou rétablies reflète non seulement l'universalité de la cause que nous partageons, mais l'efficacité de l'appui multiforme de l'ONU.

Les États-Unis continueront d'oeuvrer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres pour renforcer davantage cet appui déterminant. Nous avons l'honneur d'être auteurs du projet de résolution qui vient appuyer les efforts du système de l'ONU pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Jele** (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation attache une importance particulière à ce point de l'ordre du jour et est heureuse de participer à ce débat.

Depuis des décennies, l'ONU a été au premier rang de la lutte menée par les peuples du monde pour la justice, l'égalité et l'exercice de leurs droits démocratiques et de leurs libertés fondamentales.

L'Afrique a rejeté le joug du colonialisme et mon propre pays, avec l'appui de l'Organisation et de ses membres, s'est débarrassé du fléau de la tyrannie raciale connue sous le nom de régime d'apartheid.

Notre continent continue de souffrir d'incidents sporadiques provoqués par des guerres civiles et des dictatures militaires. Il est donc d'autant plus approprié que le Secrétaire général ait présenté sur ce point de l'ordre du jour un rapport axé sur l'avenir qui expose de façon complète comment aborder la promotion de la démocratie pour le XXIe siècle.

L'importance du rapport réside dans le fait qu'il traite du processus de démocratisation mondiale d'une manière intégrée et souligne que la démocratisation est une entreprise qui ne relève pas exclusivement soit du programme politique soit du programme du développement de notre organisation, mais qu'il devrait plutôt être traité d'une façon intégrée.

Le rapport s'inspire également des conclusions et des recommandations adoptées à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement, tenue à Bucarest au mois de septembre 1997. Ma délégation souhaite mettre en lumière la conclusion adoptée, à savoir que la bonne gestion des affaires publiques est efficace, participative, transparente, responsable et équitable, et encourage la primauté du droit.

La bonne gestion des affaires publiques n'est efficace que lorsque trois éléments clefs — l'État, le secteur privé et la société civile — fonctionnent en association pour créer les conditions politiques, économiques et sociales favorables à un développement humain durable. Une structure démocratique saine et une bonne gestion des affaires publiques représentent les deux pierres angulaires de la paix et du développement de toute société.

Ma délégation note également l'importance que le Secrétaire général attache à l'émergence d'une société civile en tant qu'élément essentiel des processus de démocratisation et d'autonomisation. Nous souscrivons à ce point de vue, et nous croyons également que le rôle de la société civile ne doit pas se limiter seulement au processus de démocratisation. La société civile a un rôle tout aussi important à jouer dans des domaines tels que la promotion du développement, les droits de l'homme et la primauté du droit.

Ma délégation souscrit également à la recommandation de la Conférence de Bucarest selon laquelle le succès souhaité du processus de démocratisation sera acquis si la communauté internationale s'engage à collaborer avec les démocraties nouvelles ou rétablies et à fournir un appui adéquat pour atteindre les objectifs de la démocratie, encourager et développer les programmes relatifs à la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie et la participation.

Le système de l'ONU continue de jouer un rôle important en venant en aide aux démocraties nouvelles ou rétablies pour relever les défis que pose la mise en place d'infrastructures économiques et sociales nécessaires au développement humain durable. Ma délégation note avec satisfaction que le Secrétaire général fait observer que l'ONU n'approuve aucune forme de gouvernement en particulier, et que la démocratie est un objectif et non pas un modèle.

La période de la guerre froide appartient au passé. Alors que la menace de conflit inter-États demeure dans

certaines régions du monde aujourd'hui, on se préoccupe davantage de conflits internes. Il est largement reconnu que le rôle que joue l'ONU en contribuant à la solution de ces menaces à la paix est devenu bien plus complexe. Cependant, nous ne pouvons pas éluder nos responsabilités simplement parce que la tâche est devenue trop difficile.

Les obligations de notre organisation envers les peuples de ces pays et territoires, et la responsabilité incombant aux États Membres d'aider à promouvoir et à consolider des cultures et des sociétés démocratiques, nous imposent de nouvelles exigences alors que nous nous préparons à aborder le XXIe siècle. Dans ce contexte, ma délégation souscrit pleinement à l'observation du Secrétaire général selon laquelle l'actuel processus de réforme de l'ensemble du système nous donne une occasion opportune de réfléchir à des approches novatrices afin de s'attaquer à ces défis.

En tant qu'auteur, ma délégation appuie pleinement le projet de résolution et espère qu'il sera adopté par consensus.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Nous vivons aujourd'hui dans un monde où le pluralisme est plus répandu et où le nombre de gouvernements démocratiques et d'institutions mondiales démocratiques est sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La République de Corée, en tant que pays ayant eu à relever de nombreux défis au cours de sa longue marche vers la démocratie dont elle jouit aujourd'hui, connaît l'importance cruciale du pluralisme politique et du respect des droits de l'homme. Nous sommes donc heureux d'être l'un des auteurs du projet de résolution A/52/L.28, intitulé «Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies».

Même si un nombre impressionnant d'États ont mené à bien la démocratisation, dans de nombreuses régions du monde la démocratie reste un édifice fragile, aux fondements économiques précaires. Dans certaines régions, un nombre déconcertant de personnes continuent d'être victimes de régimes oppressifs et autoritaires. Par ailleurs, dans de nombreuses démocraties, les difficultés économiques ébranlent l'appui populaire apporté aux sociétés libres et à l'économie de marché.

Le succès des changements démocratiques repose sur une direction éclairée, une conduite avisée des affaires publiques et un appui populaire, ainsi que sur des conditions externes propices. La société civile a un rôle fondamental à jouer dans ce processus et la participation des or-

ganisations non gouvernementales aux démocraties naissantes a contribué à jeter les bases d'une tradition du pluralisme. Nous estimons également que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient continuer à appuyer les efforts que déploient les gouvernements des démocraties nouvelles ou rétablies afin de renforcer les bases de leurs nouveaux systèmes.

Nous souhaitons également assurer l'Assemblée que la République de Corée continuera de fournir diverses formes d'assistance aux nouveaux pays démocratiques du monde. La Corée aide ces pays de bien des manières, notamment grâce à son programme étendu d'aide au développement, en particulier au moyen de l'appui au développement des ressources humaines. Sur la base de notre expérience, un capital humain fort est l'une des composantes les plus importantes du développement, et il est indispensable pour consolider les bases de toute démocratie naissante. Lorsque les pays investissent sensiblement dans le développement des ressources humaines, ils permettent à leur population de devenir les acteurs de leur propre développement et favorisent une société civile forte.

Le rapport du Secrétaire général donne un aperçu général approfondi des questions ayant trait à la démocratie. Ma délégation est heureuse de partager ses observations et d'appuyer les recommandations figurant dans le rapport sur les questions de l'assistance électorale, le renforcement de la société civile, la coordination des activités dans le domaine de la démocratisation et de la bonne gestion des affaires publiques, et la promotion de la démocratisation au siècle prochain.

Nous reconnaissons, comme l'indique le rapport, que, dans un monde où le nombre de démocraties naissantes est important, de nouvelles mesures doivent être prises par l'ensemble du système des Nations Unies pour assurer une meilleure coopération et mieux coordonner ses activités de démocratisation, y compris l'octroi d'une assistance électorale. Pour appuyer les activités des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale, la République de Corée a participé à plusieurs missions d'observation des élections, notamment au Cambodge, en Afrique du Sud, au Mozambique, en Palestine, en Bosnie-Herzégovine et en Algérie.

Je tiens à dire à l'Assemblée que, dans tous les domaines où l'ONU s'efforce de promouvoir la démocratisation, la Corée est disposée à maintenir sa participation active et son appui. En tant que démocratie relativement nouvelle, la Corée est particulièrement attachée à la promotion et à la consolidation de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques dans le monde.

Nous estimons que la démocratie est un pilier essentiel du développement et de la prospérité. Un autre pilier important — étroitement lié à la démocratie — est le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et, à ce sujet, je saisis cette occasion pour rappeler l'importante célébration l'année prochaine du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette célébration, nous en sommes convaincus, contribuera à renforcer davantage la détermination de la communauté internationale à promouvoir la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques dans le monde.

Enfin, ma délégation voudrait remercier le Gouvernement roumain d'avoir accueilli la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement en septembre dernier et la délégation roumaine pour avoir joué un rôle de chef de file en présentant cet important projet de résolution.

**M. Sallah** (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation attache une grande importance à ce point de l'ordre du jour, qui me donne l'occasion aujourd'hui d'intervenir pour la première déclaration de cette tribune.

Je souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport approfondi. Mes félicitations s'adressent également à la délégation roumaine pour le succès remporté par la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement.

Avant le mois de juillet 1994, mon pays, la Gambie, était synonyme de multipartisme politique et de périodicité d'élections. À l'étranger, cet état de choses a fait l'objet de félicitations de la communauté internationale. Néanmoins, tandis que la Gambie était désignée nommément comme l'un des pays africains ayant des formes démocratiques de gouvernement, caractérisés par des élections tenues régulièrement, cette soi-disant démocratie a été gâchée par une corruption galopante, une pauvreté et une injustice sociale omniprésentes.

Pour éviter que le pays ne bascule dans la guerre civile, les militaires sont intervenus de manière pacifique le 22 juillet 1994 et ont adopté un programme global de redressement et de reconstruction qui englobe les aspects de la bonne gestion des affaires publiques et les projets de développement. Ils ont donné des dimensions nouvelles et efficaces à la démocratie en présentant un programme d'enseignement civique dans un pays où 80 % de la population est analphabète. Les militaires ont également ramené l'âge des électeurs de 21 ans à 18 ans, pour permettre à la

population de participer davantage à la démocratie, et ils ont modifié la Constitution de 1970 pour y inclure non seulement les notions traditionnelles de droits et libertés fondamentaux de l'homme, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'état de droit, mais également le droit au développement dans le domaine socioéconomique.

De même, pour la première fois, un intercesseur a été nommé pour rendre le Gouvernement et le secteur public plus sensibles aux droits et besoins des citoyens. La conduite avisée des affaires publiques, un des aspects du programme, s'est accompagnée de l'exécution des projets de développement.

Ce que le Gouvernement militaire a réalisé a été admirable et sans précédent. Au cours de cette brève période de deux ans, il a organisé un référendum pour l'adoption de la Constitution révisée et il a organisé des élections libres et régulières — la présidentielle en septembre 1996, et les législatives en janvier 1997. Les deux élections ont été menées sous la supervision d'une commission électorale indépendante.

Dans le domaine des projets de développement, un plus grand nombre d'établissements secondaires ont été construits, un nouvel hôpital et un nouvel aéroport ont également été édifiés, de nouvelles routes bitumées ont été construites, et l'approvisionnement en eau et en électricité s'est nettement amélioré.

L'exécution de ces projets de développement, selon les principes de justice sociale esquissés plus haut, est ainsi en harmonie avec les principes de démocratie et de justice sociale, tel qu'énoncé au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général (A/52/513).

Ma délégation souscrit également au paragraphe 27 du rapport, qui dit que le système des Nations Unies

«n'entend pas avaliser ou encourager tel ou tel type de régime politique particulier. La démocratie n'est pas un modèle à copier mais un but à atteindre.»  
(A/52/513, par. 27)

Ma délégation croit que le développement et la justice sociale, la responsabilité et la jouissance des droits de l'homme constituent le but à atteindre, et pas seulement grâce à l'organisation d'élections libres et régulières.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Organisation des Nations Unies d'avoir fourni une assistance financière et logistique pour l'exécution du programme de rectification et de reconstruction au cours des deux années de régime militaire en Gambie. Cela nous a permis d'augurer une démocratie authentique qui est maintenant en place en Gambie.

Ma délégation continue à compter sur le système des Nations Unies pour la promotion et le renforcement de la démocratie. Notre régime démocratique en Gambie est passé de la rhétorique à la réalité, et les principes démocratiques consacrés dans notre nouvelle constitution ne sont plus considérés comme des lois écrites sans portée pratique.

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/52/L.28.

Je signale que, depuis la présentation du projet de résolution A/52/L.28, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Angola, Bélarus, Croatie, Espagne, France, Sierra Leone, Suriname, Thaïlande et Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution A/52/L.28 est adopté (résolution 52/18).*

**Le Président par intérim** : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 38 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 34 de l'ordre du jour (suite)**

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/52/313)**

#### **Projet de résolution (A/52/L.20/Rev.1)**

**Le Président par intérim** : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/52/L.20/Rev.1.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/52/L.20/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

*Le projet de résolution A/52/L.20/Rev.1 est adopté (résolution 52/19).*

**Le Président par intérim** : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 34 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 13 h 35.*